



RAPPORT D'ETUDE SUR LA REDEVABILITE DU SECTEUR DE LA SANTE AU SENEGAL

(Avril 2022)

Sommaire

Liste des illustrations

Abréviations

- I. Rappel du contexte d'intervention de la mission
 - II. Analyse de la politique économique du secteur de la santé au Sénégal
 - III. Analyse de la gouvernance des soins de santé au Sénégal
 - A. Analyse de l'implication des parties prenantes du secteur de la santé dans la Gouvernance sanitaire du Covid 19
 - B. Analyse de la gestion sanitaire spécifique au contexte du Covid 19
 - IV. Analyse des politiques et réglementations
 - A. Impact de la restriction des libertés individuelles sur les acteurs de l'économie informelle
 - B. Impact de la restriction des libertés individuelles sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations
 - C. Impact de la restriction des libertés individuelles sur les services financiers sociaux et solidaires et ses filets de distribution en milieu rural
 - IV. Recommandations
- Annexes

Liste des illustrations

Tableaux:

- Tableau 1: Méthodologie de collecte de données
- Tableau 2: Mobilisation des fonds alloués à l'axe 1 du Force Covid 19
- Tableau 3: Mobilisation des fonds alloués à l'Axe 2
- Tableau 4: Mobilisation des fonds alloués à l'Axe 3
- Tableau 5: Mobilisation des fonds alloués à l'Axe 4
- Tableau 6: Liste Approximatif des parties prenantes du secteur de la santé

Tableaux:



Figure 1 : Carte du Sénégal

Figure 2 : Répartition des mesures prises sur l'axe 1 selon leur taux d'intervention

Figure 3 : Taux de cas positifs dans l'échantillon

Figure 4 : Durée d'attente dans l'obtention des résultats

Figure 5 : Appréciation de l'accès aux soins de santé par les populations

Figure 6 : Répartition des mesures prises sur l'axe 2 selon leur taux d'intervention

Figure 7 : Répartition des mesures prises sur l'axe 3 selon leur taux d'intervention

Figure 8 : Répartition des mesures prises sur l'axe 4 selon le taux d'intervention

Figure 9 : Courbe retraçant la disponibilité des informations relatives aux parties prenantes

■ Abréviations

ANSD

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

CNGE

Comité national de gestion des épidémies

CRGE

Comités régionaux et de Gestion des Epidémies

CDGE

Comités départementaux de Gestion des Epidémies

PNDSS

Plan national de Développement sanitaire et social

**ADEP
ME**

Agence de Développement Economique des Petites et Moyennes Entreprises

CODE

Connected Development

CTAP

Transparency and Accountability in Africa

**USAID
GoLD**

Agence des États-Unis pour le développement international- Gouvernance Locale pour le Developpement

PAP2A

Plan d'Actions Prioritaires Ajusté et Accéléré

PAP

Plan d'Actions Prioritaires

PSE

Plan Senegal Emergent

**SENE
LEC**

Société Nationale d'Électricité du Sénégal

SFD

Système Financier Décentralisé

PRES

Programme de Résilience Economique et Sociale

Résumé exécutif

Le présent document présente les résultats de l'étude sur la gestion de la COVID 19 et la redevabilité du secteur de la santé au Sénégal. Le document rappelle les objectifs définis par la mission ainsi que ses composantes. L'élaboration du rapport d'étude a été précédée d'une enquête visant à spécifier les cibles, définir la population d'enquête ainsi que les outils à utiliser. Le rapport ainsi défini repose sur trois axes développés autour des thématiques suivantes : (i) l'analyse de la gouvernance des soins de santé au Sénégal en mettant en exergue l'analyse de l'implication des parties prenantes du secteur de la santé dans la Gouvernance sanitaire du Covid 19, la politique économique du secteur de la santé et l'analyse de la gestion sanitaire spécifique au contexte du Covid 19 ; (ii) l'analyse des politiques et réglementations applicables au contexte du covid 19 avec un focus sur l'impact de la restriction des libertés individuelles sur les acteurs de l'économie informelle, sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et sur les services financiers sociaux et solidaires et ses filets de distribution en milieu rural. Les recommandations formulées permettront d'asseoir les bases d'une redevabilité dans le secteur de la santé au Sénégal.

I. Rappel du contexte d'intervention de la mission

Survenue en Chine, plus précisément à Wuhan la pandémie COVID 19 a frappé de plein fouet le monde entier. Ce qui le présente comme une urgence sanitaire d'envergure mondiale. Au Sénégal, le premier cas COVID 19 a été diagnostiqué le 02 mars 2020, coïncidant avec la date de la validation par le chef de l'Etat du Sénégal du plan de préparation à la riposte COVID 19 . Le Sénégal a l'image des autres pays Africains s'est lancé dans une série de réflexions, d'initiatives, d'interventions, de stratégies et d'actions pour venir à bout cette pandémie. Cependant, la mise en œuvre des actions identifiées en tant que réponse au COVID-19 a été parfois caractérisée par des cas de mauvaise gestion, d'achats illégaux, de népotisme, d'utilisation politique des aides financières et de détournement de fonds, ayant conduit de nombreuses communautés à faire face aux difficultés de la pandémie dans un isolement économique et social. Cette situation a encore affecté la confiance des citoyens par rapports à leurs dirigeants aussi bien au niveau local qu'au niveau national, reproduit les divisions sociales et accroît les inégalités. Cette situation est défavorable à une bonne relance économique et le renforcement du 'système de santé et l'amélioration du service.

D'importants résultats ont été atteints grâce à : (i) la Coordination à travers le comité national de gestion des épidémies (CNGE) et ses démembrements (CRGE et CDGE) ; (ii) la déconcentration et la décentralisation de la riposte ; (iii) les dispositions prises pour la continuité des services à tous les niveaux. Malgré cette performance, d'importants défis restent à relever par le système de santé et d'action sociale pour venir à bout de l'épidémie sur le territoire national. L'organisation du secteur socio-sanitaire sénégalais est de type pyramidal et adossée au découpage administratif du pays. Le système comprend :

- Un niveau central qui regroupe le Cabinet du Ministre de la Santé et de l'Action sociale, le Secrétariat général, les Directions générales, les Directions nationales, les Services centraux rattachés, les Centres nationaux de Réinsertion sociale et les Etablissements publics de Santé de **niveau 3** ;
- Un niveau intermédiaire stratégique qui regroupe les régions médicales, les Brigades régionales de l'Hygiène (BRH), les Services régionaux de l'Action sociale (SRAS) et les Etablissements publics de Santé de **niveau 2** ;
- Un niveau périphérique opérationnel avec les Districts sanitaires, les Sous – Brigades de l'Hygiène, les Services départementaux de l'Action sociale, les Centres de Promotion et de Réinsertion sociale (CPRS) et les Etablissements publics de Santé de **niveau 1**.



La mise en œuvre de la politique de santé du Sénégal est guidée par le Plan national de Développement sanitaire et social (PNDSS) de la période allant de 2019 à 2028. Ce plan, élaboré après trois cycles de planification stratégique, repose sur la vision « d'un Sénégal où tous les individus, tous les ménages et toutes les collectivités bénéficient d'un accès universel à des services de santé et d'action sociale de qualité sans aucune forme d'exclusion et où il leur est garanti un niveau de santé et de bien-être économiquement et socialement productif ». A long terme, il est attendu une amélioration de l'état de santé et de bien-être des populations par le biais d'une disponibilité effective des services de santé et d'action sociale de base et de référence de qualité..

2018
2019

Après une année de gestion de la pandémie au Sénégal, il est crucial d'améliorer les interactions avec les collectivités territoriales, le secteur privé, la société civile et l'ensemble des départements ministériels dans un cadre multisectoriel. Dans ce sillage, le projet COVID-19 Transparency and Accountability in Africa (CTAP) a été commandé par la société civile, avec la participation de la Fondation Budget, Lead Afrique Francophone et de Connected Development (CODE), afin de renforcer l'engagement des citoyens et de promouvoir le changement dans la manière dont les gouvernements utilisent les ressources publiques, et d'accroître la capacité des gouvernements à répondre aux besoins de la population tant dans l'accès à l'information et la redevabilité dans la gestion du secteur.

I.2. Présentation de la zone d'intervention de l'étude

La zone d'intervention de la mission est le Sénégal, pris en ses 14 régions.



Figure I: Carte du Sénégal

I.2. Rappel des objectifs de la mission

Après une année de gestion de la pandémie au Sénégal, il est crucial d'améliorer les interactions avec les collectivités territoriales, le secteur privé, la société civile et l'ensemble des départements ministériels dans un cadre multisectoriel.. Dans ce sillage, le projet COVID-19 Transparency and Accountability in Africa (CTAP) a été commandé par la société civile, avec la participation de la Fondation Budget, Lead Afrique Francophone et de Connected Development (CODE), afin de renforcer l'engagement des citoyens et de promouvoir le changement dans la manière dont les gouvernements utilisent les ressources publiques, et d'accroître la capacité des gouvernements à répondre aux besoins de la population tant dans l'accès à l'information et la redevabilité dans la gestion du secteur.



■ **Les objectifs spécifiques se déclinent en 5 points :**



- ❁ Examiner la gouvernance des soins de santé au Sénégal, y compris les niveaux de responsabilité (gestion, financement et politique), la dynamique de redevabilité et les rôles des parties prenantes du secteur de la santé.
- ❁ Évaluer les caractéristiques et l'étendue des réformes du secteur de la santé tout en analysant la nature des obstacles politiques, bureaucratiques et politico-économiques, ainsi qu'une évaluation de la nature et de l'étendue de la corruption dans la gouvernance du secteur de la santé.
- ❁ Interroger les lois, les politiques, le régime des marchés publics et le contrôle législatif du secteur de la santé de certains pays.
- ❁ Examiner le financement du secteur de la santé/le niveau général des dépenses de santé publique, y compris les dons et le financement du secteur privé aux niveaux national et infranational.
- ❁ Interroger la manière dont les citoyens accèdent aux soins de santé et leur perception des soins de santé de qualité en tant que bien public. Il s'agit notamment de faire participer les parties prenantes à une courte enquête pour comprendre leur accès aux soins de santé, y compris les soins publics, privés et traditionnels, ainsi que les possibilités d'assurance maladie.
- ❁ Fournir des recommandations cohérentes sur la base des résultats ci-dessus et mettre en évidence les interventions possibles et réalisables que la société civile peut adopter, en partant du principe que les coalitions de plaidoyer sont des candidats potentiels pour apporter un changement de politique.

1.3. Rappel des cibles de l'étude

L'enquête s'inscrit dans la logique d'analyser la redevabilité du secteur de la Santé, et, précisément d'apprécier l'implication des parties prenantes dans la gouvernance de la pandémie Covid 19 sous plusieurs plans: juridique, financière, sanitaire.

I.4. Démarche méthodologique

I.4.1. Méthodologie de collecte des données

Dans le cadre de l'enquête diagnostique, l'approche adoptée est inclusive et itérative et combine deux démarches complémentaires : (i) la collecte, le traitement et l'analyse de données d'ordre qualitatifs et quantitatifs ; et (ii) le traitement de données secondaires. Le tableau ci-dessous récapitule les étapes qui ont jalonné le processus de collecte de données.

ETAPES	ACTIVITES
Préparation de la collecte de données	Elaboration d'outils de collecte de données Prise de rendez-vous avec les structures identifiés Remise des questionnaires adressés aux structures publiques
Collecte, traitement et analyse des données	Analyse préalable des informations disponibles Revue documentaire Collecte de données auprès des structures publiques et privées Dépouillement des fiches d'enquêtes Centralisation des données collectées

Tableau I: Méthodologie de collecte de données

I.4.2. Approche inclusive

L'enquête a accordé une attention particulière aux différentes structures identifiées dans le partage des orientations définies dans les termes de références et les possibilités d'implication communes existantes. Une telle démarche va faciliter la mise en place d'un cadre de suivi de la redevabilité à l'issu de l'étude.

I.4.2. Conception des questionnaires

Les informations issues de la documentation du projet ont permis l'élaboration d'un questionnaire pré-enquête. En complément, les premières séances de travail avec les commanditaires ont permis de spécifier les orientations de l'enquête. A partir de ces deux démarches un questionnaire a été élaboré et adressé aux cibles.

1.4.3. Thématiques abordées

Dans le guide d'entretien, les thématiques abordées sont relatives à :

- ✿ L'accès aux soins de santé en période de covid 19 ;
- ✿ L'exécution du fonds force covid 19 dans la mise en œuvre des différentes mesures prises par le gouvernement ;
- ✿ La place des organisations citoyennes dans le suivi de la redevabilité du secteur de la santé. Les trames d'entretiens élaborées ont été intégrées en annexe du rapport.

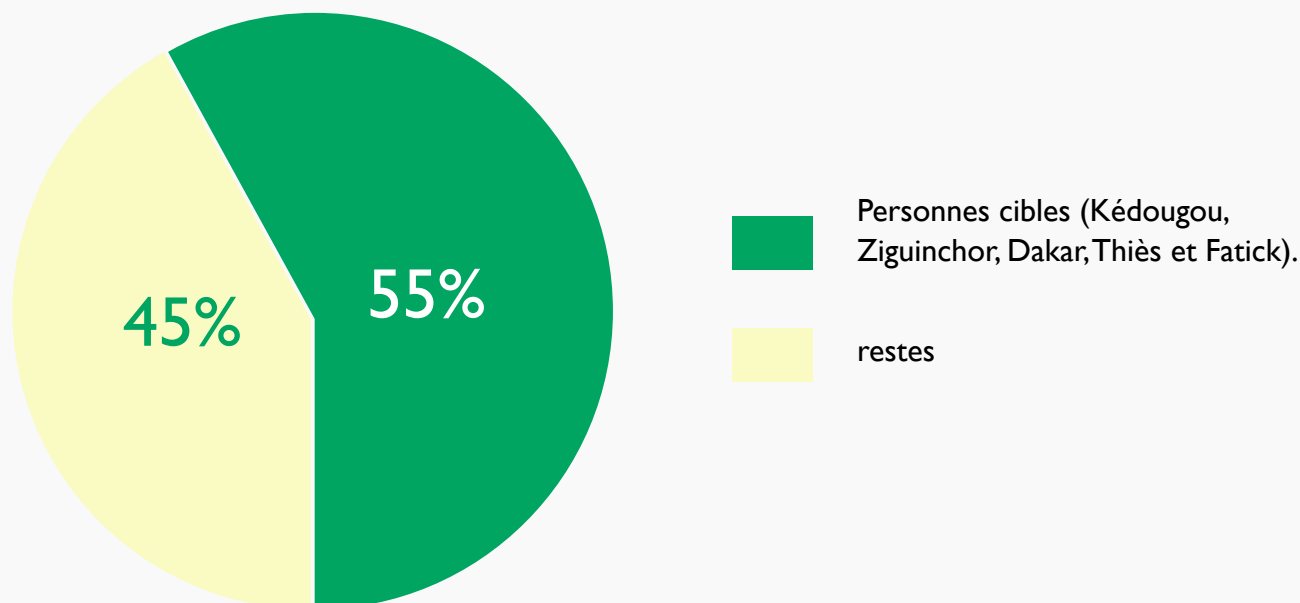
1.4.4. Population d'enquête

La population d'enquête cible est constituée d'un échantillon de la population prélevée dans différentes régions et de structures intervenant dans le secteur de la santé. Le choix des structures à interviewer a été effectué en prenant en compte leur implication dans le financement ou la mise en œuvre des différentes mesures en lien avec la gouvernance sanitaire sous l'angle de la prise en charge des populations en période de Covid 19.

1.4.5. Description de l'échantillon

En ce qui concerne l'échantillon représentatif des cibles individuelles, 55 représentants de parties prenantes et personnes physiques ont été choisis pour répondre à des questions toujours relatives à l'accès aux soins de santé dans le contexte de la pandémie. Les 55 personnes sont réparties entre les régions de Kédougou, Ziguinchor, Dakar, Thiès et Fatick. En ce qui concerne les structures,

elles sont catégorisées selon différents critères sectoriels privés ou publics. L'échantillon de référence est constitué des quartiers et communes dans ces régions choisis.



1.5. Limites de l'enquête

Les principales difficultés rencontrées ont été l'absence ou la difficulté d'accès à des bases de données systématisées, quantitatives et couvrant l'ensemble du territoire national. Un obstacle majeur pendant la phase d'analyse a été le manque de données actualisées sur l'ensemble des bénéficiaires des fonds force Covid 19 dans les régions du Sénégal (secteur privé, précisément petites entreprises) mais aussi la prise en charge totale des cas déclarés positifs. La collaboration entre toutes les structures évoluant dans le domaine de la santé aurait permis une lecture plus directe des efforts fournis individuellement ou collectivement par les structures identifiées et les établissements cibles. Par ailleurs, l'éloignement, l'enclavement et l'accès difficile des zones et l'instabilité des réseaux téléphoniques, ont provoqué le retard dans la collecte de données, le ciblage d'un échantillon vraiment représentatif a constitué un défi majeur dans la collecte de données. Malgré ces difficultés, il a néanmoins été possible de rassembler des informations pertinentes et indispensables à l'élaboration du

rapport d'étude grâce à l'accès à des documents clés notamment les données mise à disposition le ministère de la santé et de l'action sociale , les données obtenues grâce à la collaboration de tous les organismes partenaires qui ont aidé à orienter la recherche par leurs recommandations et conseils notamment les projets et programmes de développement et les structures publiques.

IV. Analyse de la gouvernance des soins de santé au Sénégal

A. Analyse de la politique économique du secteur de la santé au Senegal

Le financement de la santé provient essentiellement de l'État, des partenaires au développement, des ménages et des collectivités territoriales. L'État est le principal pourvoyeur en ressources financières du secteur de la santé. La part du budget de l'État allouée au secteur de la santé est en hausse régulière ces dernières années.

La priorité accordée au secteur de la santé s'est traduite par une augmentation constante du budget du Ministère de la Santé et de l'Action sociale .

Les populations apportent leur contribution directement au financement du secteur de la santé à travers le système de contribution dans les prestations de soins (tickets modérateurs, recouvrement des coûts). L'analyse de la politique économique du secteur de la santé permet de mettre en relief une logique de priorisation de la recherche de solutions aux problématiques sanitaires au vue de la pandémie Covid 19 et des besoins corrélés aux mutations du virus. Depuis 2020, le gouvernement a procédé à une intensification de la campagne de vaccination au relèvement des plateaux techniques des structures de santé, à la promotion de l'approche communautaire qui ont permis progressivement un retour à une certaine normalité dans le quotidien des sénégalais.

Cette stratégie sera poursuivie voire renforcée en 2022 avec notamment l'acquisition de nouvelles doses de vaccins sur financement de l'Etat et de la Banque mondiale pour un montant d'environ 45 milliards FCFA pour assurer la vaccination de l'ensemble de la population et le maillage du territoire national en infrastructures sanitaires avec la mise en service de quatre nouveaux hôpitaux régionaux. Il est également prévu la construction de la Polyclinique de l'Hôpital principal de Dakar.

La politique économique du secteur de la santé définie par l'Etat a permis de s'orienter et de réfléchir à une trajectoire de croissance économique plus vigoureuse : faire tourner la machine économique à plein régime. Dans le projet de

loi de finances 2022, le focus a été mis sur la croissance économique qui est une condition pour un système de santé robuste. En retour, ce sont ces mêmes facteurs qui entretiennent les performances de l'économie. Même si le Sénégal n'a pas encore atteint respecté le protocole d'Abuja consistant à allouer au 15% de son budget au Secteur de la santé.

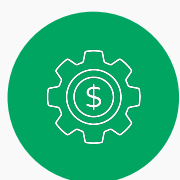
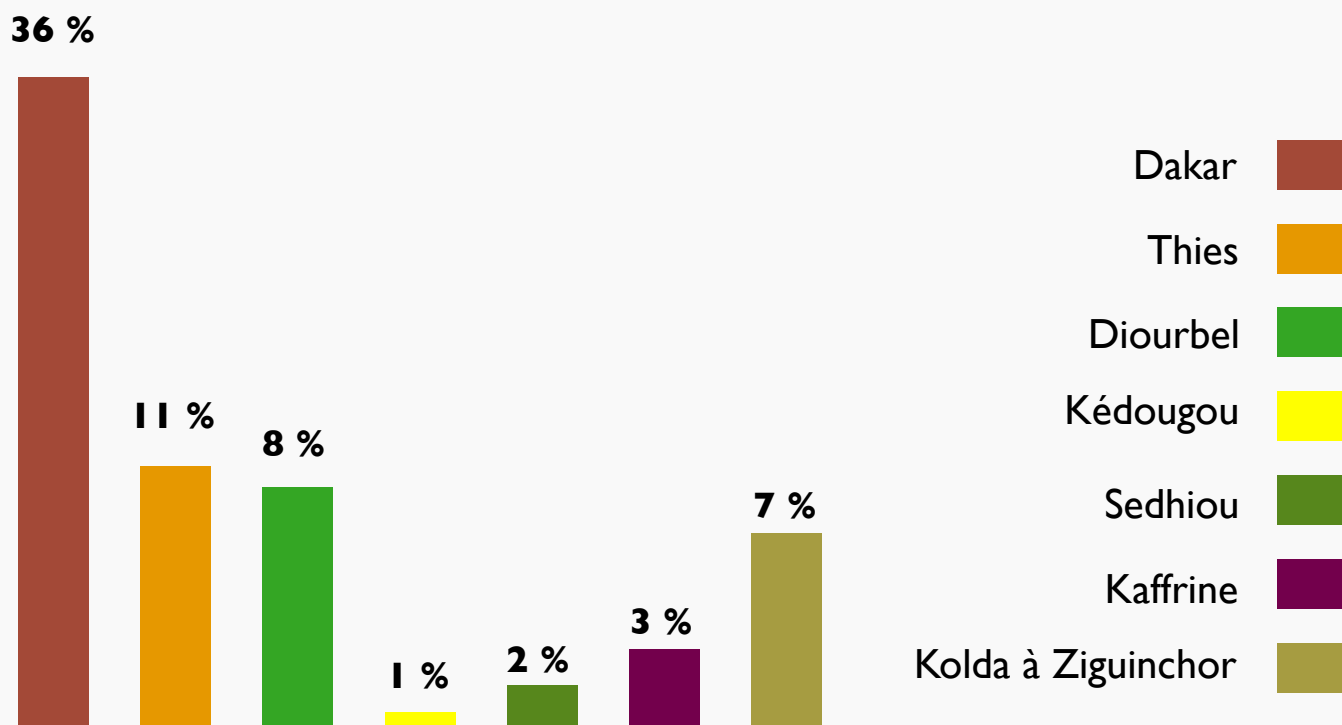
Ainsi pour l'année 2022, la stratégie d'endettement privilégiera les financements concessionnels et les interventions sur le marché sous régional de sorte à continuer à maintenir le Sénégal dans la catégorie de risque de surendettement modéré. Après les investissements importants consentis dans les secteurs à forte intensité de capital (infrastructures et services de transport et d'énergie), le Gouvernement entend à présent replacer le curseur sur les « infrastructures sociales », pour stimuler le développement du secteur de la santé entre autres secteurs.

■ Les ressources du système



Les ressources humaines

Au Sénégal, la répartition du personnel de la santé selon la région révèle que la région de Dakar concentre plus du tiers (36%) des professionnels de santé. Ainsi, 36% du personnel de soins du pays se trouvent à Dakar suivi de Thiès (11%). La région de Diourbel occupe la troisième position avec 8% du personnel de soins du pays. Cette situation de Dakar s'explique par sa forte démographie (23% de la population totale du pays) et sa position stratégique qui lui confère le statut de pôle lucratif des dépenses de santé abritant le plateau technique le plus relevé du pays. Toutes les autres régions regroupent moins de 10% de professionnels de santé (allant de 1% à Kédougou en passant par 2% à Sédhiou, 3% à Kaffrine et Kolda jusqu'à 7% à Ziguinchor) .



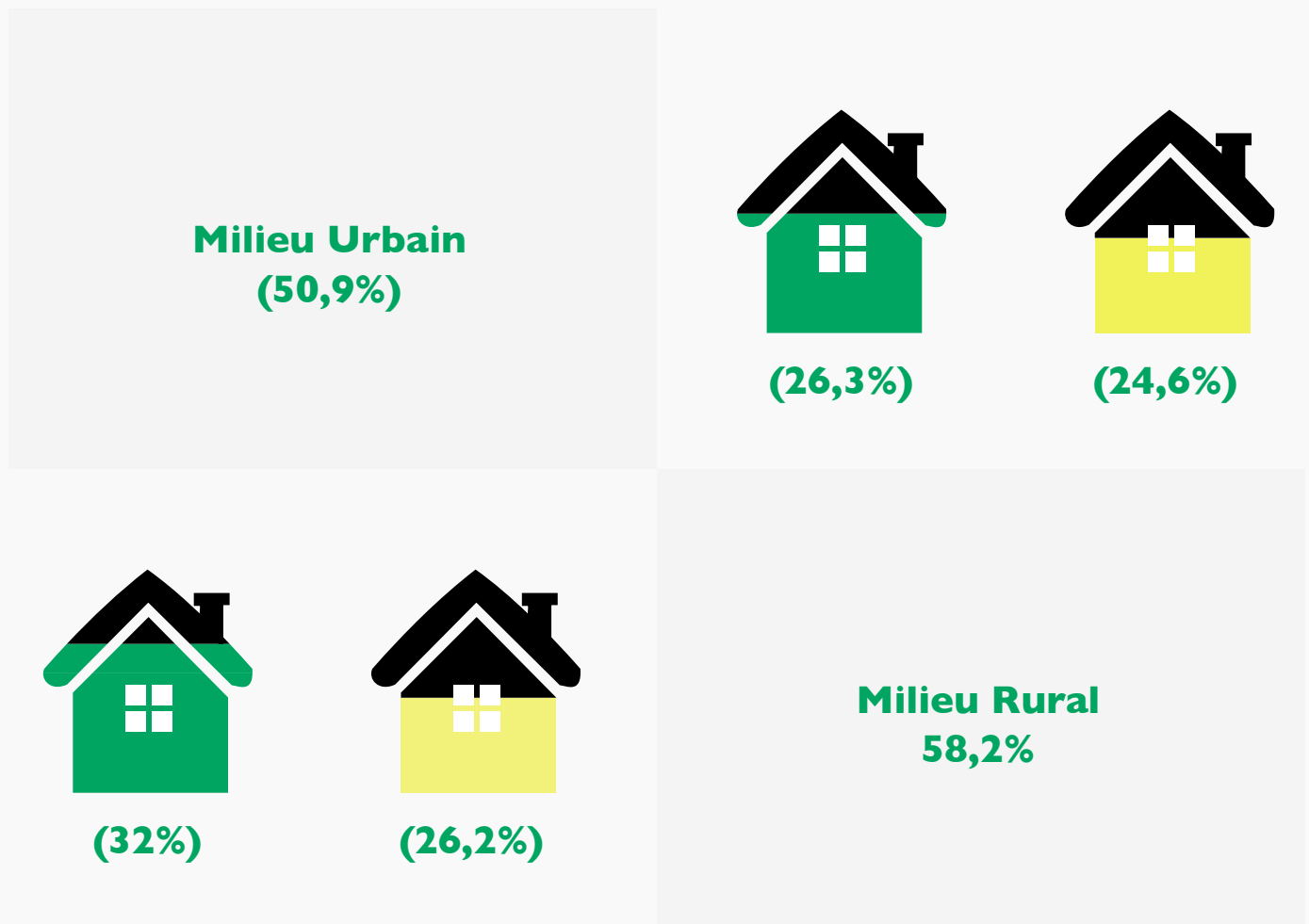
Les ressources financières :

Le financement de la santé provient essentiellement de l'État, des partenaires au développement, des ménages et des collectivités territoriales. L'État est le principal pourvoyeur en ressources financières du secteur de la santé. La part du budget de l'État allouée au secteur de la santé est en hausse régulière ces dernières années. La priorité accordée au secteur de la santé s'est traduite par une augmentation constante du budget du Ministère de la Santé et de l'Action sociale. Ce budget représente aujourd'hui 10 % du budget de fonctionnement de l'État (ANSD, 2022).

Au cours de ces dernières années, le Sénégal a déployé des efforts considérables pour le développement de son système sanitaire. Cela s'est traduit par l'augmentation progressive du budget alloué au Ministère de la Santé et de l'Action sociale (198,8 milliards en 2019 contre 123,7 milliards FCFA en 2013). Selon l'Indice global de Santé (37,9), composé des sous-indices prévention, risque, réponse, détection, normes et santé, le pays se classe 95ème sur 195 pays en 2019. Ce rang reflète les faiblesses notées dans la capacité du système à assurer la prévention et à détecter les maladies.

La pandémie a fait ressortir des insuffisances en ressources humaines et au niveau du plateau technique dans les structures de santé, notamment dans les régions

autres que Dakar et en milieu rural. En effet, 54,3% des ménages interrogés ont dit avoir besoin de soins médicaux, mais dans ce groupe, les 25,4% n'y ont pas accès. En milieu urbain, ils sont 50,9% à exprimer des besoins additionnels en soins médicaux, avec 24,6% qui n'ont pas accès à ces dits soins. En milieu rural, la proportion est de 58,2% avec 26,2% qui n'en bénéficient pas. C'est pourquoi, l'État a alloué près de 10013 milliards de FCFA au secteur pour renforcer les capacités du système sanitaire afin de juguler la propagation de la pandémie.



Indicateurs :

Les indicateurs de mortalité maternelle et infantile du Sénégal, s'ils se sont améliorés au cours des dernières années, demeurent en deçà des Objectifs du Développement Durable (ODD) pour le Sénégal. Le taux de mortalité lié à la grossesse et à l'accouchement, l'un des plus élevés de la sous-région (390 pour 100 000 naissances vivantes), est dû en grande partie au nombre important de grossesses à risque. La mortalité infantile (47 ‰ naissances vivantes) reste au même

niveau depuis quelques années et ce à cause, notamment, du nombre important de décès néonataux (au cours du premier mois de la vie, qui représentent la moitié des décès).

Malgré la sévérité de l'impact de la crise sanitaire sur l'économie, la mise en œuvre du PAP 2A devrait permettre de maintenir le cap sur l'essentiel des indicateurs d'impact attendus en 2023. S'agissant des secteurs de l'éducation et de la santé, qui constituent des composantes essentielles du capital humain, des progrès importants sont attendus de la mise en œuvre du PAP 2A. En effet, l'exécution du plan quinquennal d'investissements de la santé conduirait à une baisse progressive et rapide du taux de mortalité infantile (27,7‰ en 2023) et celui de la mortalité maternelle.

■ Tableau : Résumé de quelques indicateurs socioéconomiques et sanitaires du Sénégal

Tableau Indicateurs d'impact				
Indicateurs	Situation initiale.		Cible 2023	
	Année	Valeur	PSE Phase II	PAP2A
PIB	2018	819 068	1 110 222	971 711
IDH	2018	0,51	0,50	0,54
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2018	37	29,2	27,7
Ratio de mortalité maternelle (pour 1000)	2018	236	178,4	180,6
Taux de prévalence contraceptive	2018	25,4	40,8	41,7

Source DGPPE, 2020

■ Tableau : Synthèse du budget du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale 2019

Types de dépenses	Montants alloués (FCFA)	Part du budget (%)
Dépenses de personnel	44 527 602 481 26	26
Dépenses de fonctionnement	16 448 513 916	9
Transferts courants	35 571 649 000	20
Financement intérieur	22 548 744 156	13

Investissements exécutés par l'Etat	Financement extérieur	49 252 064 007	28
Transferts en capital		44 527 602 481 26	3
Total budget MSASs		174 417 415 552	

Source : Ministère des Finances et du Budget /Loi de finance rectificative 2019 in ANSD, 2020

Tableau : Synthèse du budget du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale 2019

Régions	Catégories socioprofessionnelles						%
	Assistant infirmier d'état	Chirurgien	Infirmier diplômé d'Etat	Médecin	Sage femme d'Etat	Total	
Dakar	404	111	781	767	568	2 631	36
Diourbel	132	12	141	104	222	611	8
Fatick	59	3	81	26	118	287	4
Kafrine	60	1	44	14	100	219	3
Kaolack	81	3	79	19	140	322	3
Kédougou	23	1	29	7	35	95	1
Kolda	58	4	48	15	59	184	3
Louga	65	5	96	31	116	313	4
Matam	79	3	75	24	102	283	4
Saint Louis	119	8	84	58	136	405	6
Sédhiou	47	1	24	14	71	157	2
Tambacounda	117	4	96	35	141	393	5
Thies	165	9	159	65	148	534	11
Ziguinchor	163	9	159	65	148	534	7
Total	1 562	182	1 992	1 287	2 196	7 219	100





Source : Source : MSAS, Annuaire statistiques des ressources humaines 2019 in ANSD, 2022

A. Analyse de l'implication des parties prenantes du secteur de la santé dans la Gouvernance sanitaire du Covid 19

Il est important de procéder à une analyse de l'implication des parties prenantes du secteur de la santé afin d'en apprécier la redevabilité. Les informations ci-dessous représentent la synthèse des résultats de l'enquête sur la redevabilité du secteur de la santé en lien avec la mobilisation du Fonds Force Covid 19 et l'impact des mesures relatives à la restriction des libertés individuelles.

I. Analyse de l'évolution du Programme de Résilience Economique vers le Plan d'Actions Prioritaires Ajustées et Accélérées

Les données collectées ont facilité l'identification et le classement de l'orientation des fonds alloués à différentes mesures visant à assurer la gestion de la pandémie Covid 19 depuis la mise en place du Plan de Résilience Economique et Sociale (PRES) jusqu'à sa combinaison avec le Plan Sénégal Emergent, qui sont devenus : Plan d'Actions Prioritaires Ajustées et Accélérées (PAP2A). Ces mesures ont été regroupées en quatre (4) axes :

-  Le soutien au secteur de la santé pour la couverture des dépenses liées à la riposte contre la Covid 19 ;
-  Le renforcement de la résilience sociale des populations ;
-  La sauvegarde de la stabilité macroéconomique et financière par un soutien au secteur privé et un maintien des emplois à travers un programme d'injection de liquidités assorti de mesures fiscales et douanière ;
-  Approvisionnement régulier du pays en hydrocarbure, produits médicaux et pharmaceutiques et denrées de première nécessité.

I.6. Soutien au secteur de la santé pour la couverture des dépenses liées à la riposte contre la Covid 19

Les données collectées montrent que le soutien au secteur de la santé n'a occupé que moins de 30% du budget total des fonds mobilisés pour la gestion du covid. Les mesures de suivi par le Comité de suivi du Fonds Force Covid 19 mis en place consistaient au (i) suivi de l'appui au secteur de la santé ; (ii) suivi des subventions pour la production de masques ; (iii) suivi des dépenses liées à la mise en œuvre du plan d'action de lutte contre le Covid 19 ; (iv) autres achats de biens ; (v) autres prestations de services.

Sur les fonds prélevés dans les budgets des structures concernées, celui du ministère de la Santé et de l'action sociale est le plus élevé avec 78 467 593 895 FCFA soit 70 % du budget total de l'axe I qui est de 97 005 128 764 FCFA.

Le tableau ci-dessous retrace la provenance et le montant des fonds alloués à l'axe I :

STRUCTURES CONTRIBUTAIRES .	MONTANTS MOBILISES
Ministère de la santé et de l'action sociale	78 467 593 895 FCFA
Ministère des forces armés	1 899 999 830 FCFA
Ministère du Développement Industriel et des Petites et Moyennes Industries	2 500 000 000 FCFA
Présidence de la République	3 000 000 000 FCFA
Ministère de la Jeunesse	500 000 000 FCFA
Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la protection des enfants	750 000 000 FCFA
Ministère de l'intérieur	2 100 000 000 FCFA
Ministère de la justice	400 000 000 FCFA
Ministère de l'urbanisme, du logement et de l'hygiène publique	2 500 000 000 FCFA
Ministère de la fonction publique	100 000 000 FCFA
Ministère du travail, du dialogue social et des relations avec les institutions	50 000 000 FCFA
Ministère des mines et de la géologie	1 000 000 000 FCFA
Ministère des infrastructures, des transports terrestres et du désenclavement	247 935 039 FCFA
Comité de la mise en œuvre du force Covid 20	259 600 000 FCFA
Total des fonds mobilisés	97 005 128 764 FCFA

Tableau 2: Mobilisation des fonds alloués à l'axe I du Force Covid 19

Les informations consignées dans le tableau permettent de préciser d'apprécier les communications du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale selon lesquelles au début de la pandémie, 10 millions de masques ont été subventionnés pour permettre le respect des mesures barrières. Le graphique ci-dessous détaille les catégories de dépenses effectuées avec le Fonds Force Covid mobilisé et relatif à l'appui aux soins de santé selon le nombre d'interventions effectuées pour chaque mesure prise.

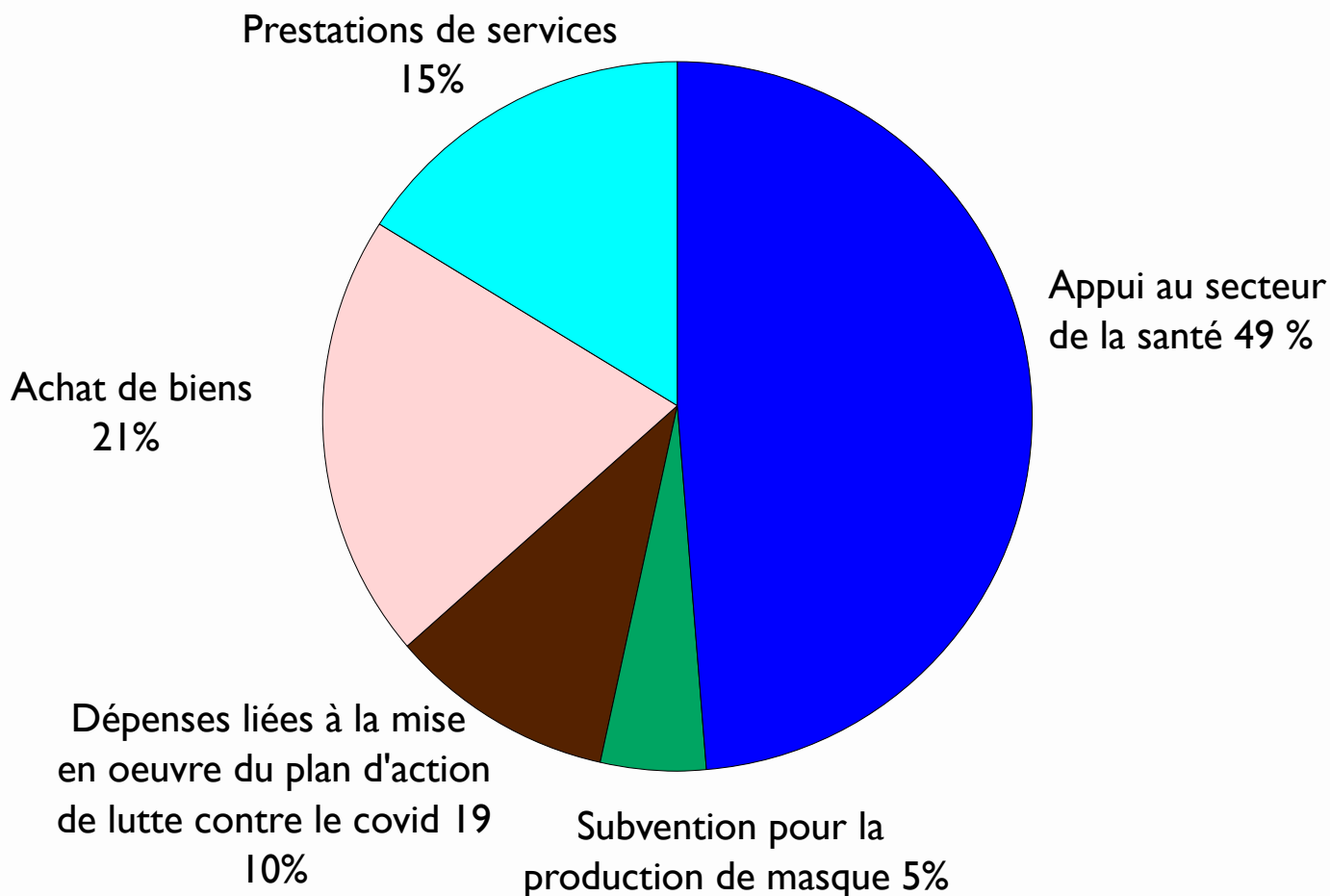


Figure 2 : Répartition des mesures prises sur l'axe I selon leur taux d'intervention

- Appui au secteur de la santé
- Prestations de services
- Achat de biens
- Dépenses liées à la mise en oeuvre du plan d'action de lutte contre le covid 19
- Subvention pour la production de masque

L'appui au secteur de la santé a été décrit comme une mesure prioritaire par le Gouvernement du Sénégal. Nonobstant les actions menées ainsi que la mise en place d'un cadre juridique relatif aux circonstances exceptionnelles décrétées, la réalité est qu'on note des défaillances dans la prise en charge des cas déclarés positifs, la faiblesse du taux de tests réalisés ; la latence dans la réception des résultats ; le manque de suivi des cas recensés. Sur une enquête réalisée auprès des communes de Itato et Kédougou sur 10 personnes (région de Kédougou) ; 5 dans le quartier Yamatogn, 20 dans le quartier de Mbao à Dakar, 7 à Mbour 3 à Thiès et 10 à Dioral à Fatick, des informations ont été collectées auprès des populations.

Ci-dessous le résultat des enquêtes :

Sur les questions :

Avez-vous été déclarée positive au Covid 19 depuis de début de la pandémie ?

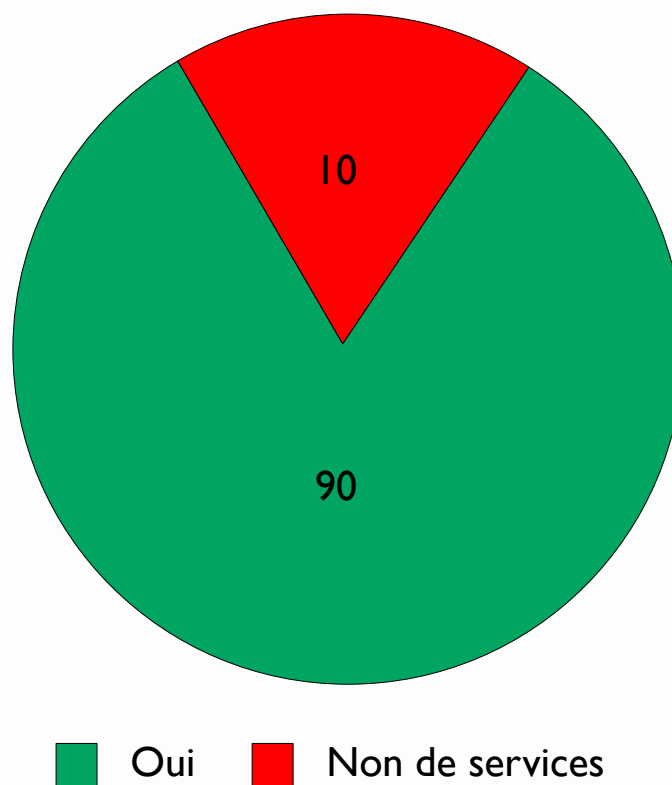
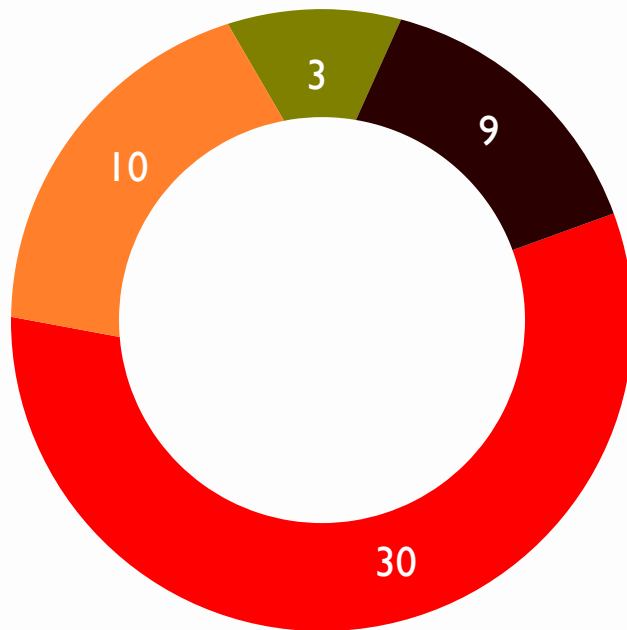


Figure 4 : Taux de cas positifs dans l'échantillon

Toutefois il convient de préciser que pour certaines réponses le caractère positif de la réponse est basé sur un diagnostic effectué par un personnel de la santé au niveau d'un hôpital ou centre de santé de leur localité sans test.

Quelle est la durée de l'attente notée avant l'obtention des résultats de vos tests ?

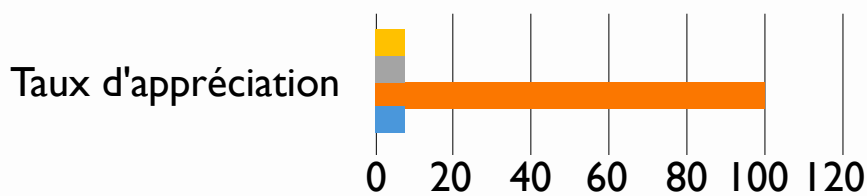


1 à 2 jours
 1 semaine
 Jamais
 N'ont pas eu de teste

Figure 5 : Durée d'attente dans l'obtention des résultats

Diriez-vous que les soins de santé ont été :

- Très bénéfique
- Bénéfique
- Peu bénéfique
- Très peu bénéfique



- Très peu bénéfique
- Peu bénéfique
- Bénéfique
- Très bénéfique

L'accès aux soins de santé a été considéré globalement par la population d'enquête comme étant bénéfique.

En ce qui concerne le suivi des cas déclarés positifs et compris dans l'échantillon, les réponses étaient structurées en deux catégories : une, exprimant une absence totale de suivi et une autre relative à un suivi temporaire uniquement sur demande du patient.

Pourtant l'examen de la gouvernance du secteur de la santé prend en compte les questions de transparence et d'obligation de rendre compte qui renvoient respectivement à une gestion respectueuse de règles claires et connues de tous, et à l'exigence faite à chaque acteur de rendre compte des actions dont il a la charge. Le sentiment général qui ressort des entretiens avec les différents acteurs rencontrés est que le secteur de la santé est affecté par des pratiques de corruption et par une relative impunité, et ce point de vue est étayé par des exemples contenus dans le rapport de l'étude sur la Gouvernance et la corruption dans le système de santé au Sénégal. Dans le rapport du forum civil de 2004 sur le secteur de la santé apparaissait déjà une illustration assez détaillée de la situation vécue dans les formations sanitaires où certains responsables et agents de santé se livrent en toute impunité à des pratiques illicites telles que le rançonnement, la vente parallèle de médicaments, l'utilisation à des fins privées du matériel et des locaux publics et la « gratuité informelle ». Ce rapport a été le prétexte de la tenue d'un forum sur la « Gouvernance dans le secteur de la santé au Sénégal » en 2006 qui s'inscrivait dans un processus de collaboration entre le Ministère de la Santé et d'autres acteurs intéressés par cette question. Il ressort de cette étude que, dans certaines formations sanitaires, des agents de la pharmacie s'approvisionnent en médicaments auprès de certains fournisseurs pour les revendre aux patients, parallèlement au circuit légal. Il en découle, évidemment, un manque à gagner considérable pour la trésorerie des structures de santé concernées. La « gratuité informelle » renvoie à la pratique de certains agents de santé qui permettent à des patients de bénéficier des services offerts par la structure sanitaire sans aucune contrepartie financière, pour des raisons liées à des relations amicales ou familiales. Si les mécanismes de contrôle ne permettent pas de freiner ces pratiques, on peut en déduire qu'ils laissent la porte ouverte à toutes sortes de malversations.

Certains professionnels de santé utilisent les formations sanitaires publiques et leur matériel dans le cadre de consultations fournies à titre privé, en violation flagrante des textes en vigueur. Cette pratique est très prononcée dans les centres hospitaliers universitaires (CHU) où certains chefs de service consacrent à leurs activités privées un nombre d'heures largement supérieur à celui autorisé par les textes. Ils en arrivent même à y consacrer la majeure partie de leur temps de travail, tout en utilisant de manière abusive le matériel de l'hôpital. D'autres médecins, à

qui les textes ne donnent aucune possibilité d'exercice à titre privé dans leur lieu de travail, s'adonnent pourtant à cette pratique. En outre, des malades qui se rendent dans des structures publiques sont souvent contraints par les prestataires de les retrouver dans des structures privées où ils officient. L'exercice illégal d'activités privées dans les formations sanitaires publiques et le détournement de malades affaiblissent la viabilité des structures de santé et constitue une violation du droit à un service public de santé. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle montre le degré d'impunité qui règne dans les structures publiques de soins, parce qu'aucune mesure de rétorsion n'est prise pour y faire face, alors que ces errements ne sont pas inconnus des directeurs d'hôpital et des responsables du Ministère. Outre ces pratiques entachant l'efficacité et la transparence des acteurs du secteur de la santé, les faiblesses ci-dessous ont été notées :

- Aux différents niveaux de la pyramide sanitaire, les activités planifiées sont souvent en inadéquation avec les activités exécutées.
- Au niveau central, le Ministère souffre de la mauvaise coordination des activités des directions techniques et des régions médicales.
- L'application des réformes de décentralisation n'a pas totalement répondu aux attentes parce que les agents de santé méconnaissent les textes, les comités de gestion des formations sanitaires ne sont pas fonctionnels et certaines collectivités locales n'utilisent pas correctement les fonds de dotation de la décentralisation destinés à la santé.
- Les dispositions régissant l'exercice à titre privé dans les centres hospitaliers universitaires sont violées par les praticiens, dans l'impunité la plus totale, en l'absence de conventions entre les hôpitaux et les universités, qui détermineraient les responsabilités de chaque partie et garantiraient l'autorité réelle des directeurs d'hôpital sur les chefs de service.
- Le Service d'inspection du Ministère est insuffisamment doté en ressources humaines et en moyens matériels et financiers, et son organisation n'est pas adaptée à la spécificité du secteur de la santé, qui est le seul secteur national à abriter des milliers de structures qui vendent des services tous les jours et à toute heure.
- La gouvernance dans le secteur de la santé souffre de l'absence de mécanismes d'évaluation de la satisfaction des usagers.
- Les associations de consommateurs et des associations de défense des droits de la personne sont faiblement impliquées dans les activités du secteur de la Santé.

Dès lors il apparaît difficile d'admettre qu'en situation de crise sanitaire, les fonds du Force Covid 19 soient alloués en minorité au secteur de la santé.

I.7. Le renforcement de la résilience sociale des populations

Les données collectées montrent que le renforcement de la résilience sociale des populations qui constitue l'axe 2 de la stratégie d'exécution du programme de Programme de Résilience Economique et Sociale a occupé une grande partie du budget alloué au Fonds. L'orientation des fonds mobilisés étaient relatifs à : (i) la prise en charge factures d'électricité ; (ii) l'aide alimentaire d'urgence aux populations ; (iii) l'appui à la Diaspora ; (iv) l'acquisition aliments bétail ; (v) l'appui au secteur de la Santé.

Le tableau ci-dessous retrace la provenance et le montant des fonds alloués à l'axe 2 :

STRUCTURES CONTRIBUTAIRES .	MONTANTS MOBILISES
Ministère du pétrole et des énergies	15 942 312 704 FCFA
Ministère de l'eau et de l'assainissement	2 835 797 491 FCFA
Ministère du développement Communautaire, de l'équité sociale et territoriale	9 974 954 770 FCFA
Ministère des affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur	11 756 092 612 FCFA
Ministère de l'élevage et des productions animales	2 000 000 000 FCFA
Ministère de l'intérieur	500 000 000 FCFA
Fonds force Covid 19	54 217 329 122 FCFA
Total des fonds mobilisés	97 226 486 699 FCFA

Tableau 3: Mobilisation des fonds alloués à l'Axe 2

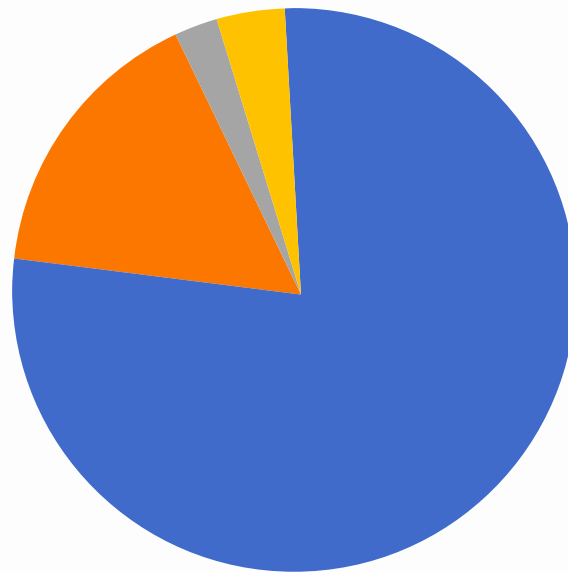
Sur les actions menées dans l'appui à la résilience sociale des populations, il convient de noter l'orientation des fonds prélevés sur le budget du Ministère du Pétrole et des Energies et alloués à la prise en charge des factures d'électricité de la tranche sociale de la population au niveau de SENELEC, COMSEL, etc.

Le graphique ci-dessous exprime la répartition des fonds selon les mesures prises.

Le tableau ci-dessous retrace la provenance et le montant des fonds alloués à l'axe 3 :

STRUCTURES	MONTANTS MOBILISES
Ministère de l'Emploi, de la Formation professionnelle et de l'Artisanat	195 451 818 FCFA
Ministère de la Jeunesse	383 432 041 FCFA
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	20 296 646 402 FCFA
Ministère de l'Urbanisme du Logement et de l'Hygiène publique	18 370 402 500 FCFA
Ministère des finances et du budget	27 635 065 990 FCFA
Ministère des sports	531 365 000 FCFA
Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	8 505 729 983 FCFA
Ministère du Développement communautaire de l'Equité sociale et territoriale	16 600 000 000 FCFA
Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement	41 025 288 545 FCFA
Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural	26 133 694 418 FCFA
Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime	1 593 962 626 FCFA
Ministère du pétrole et des énergies	110 467 870 218 FCFA
Ministère du tourisme et des Transport aériens	30 710 537 080 FCFA
Ministère des Infrastructures Terrestres, des Transports et du Désenclavement	9 460 000 000 FCFA
Ministère de la culture et de la communication	7 715 675 000 FCFA
Ministère de l'éducation, de la recherche et de l'innovation	1 419 000 000 FCFA
Ministère de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'artisanat	5 000 000 000 FCFA
Ministère de l'Urbanisme du Logement et de l'Hygiène publique	11 589 860 000 FCFA
Ministère de la microfinance, et de l'économie sociale et solidaire	1 000 000 000 FCFA

Ministère du tourisme et des Transports aériens	10 000 000 000 FCFA
Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération	9 000 000 000 FCFA
Ministère du tourisme et des Transports aériens	5 000 000 000 FCFA
Total des fonds mobilisés	365 223 981 621 FCFA



- Obligations impayés 77%
- Soutien aux entreprises affectés 17%
- Soutien au secteur privé (transport aérien) 24%
- Soutien aux industrie créatives et culturelles 24 %

Figure 8 : Répartition des mesures prises sur l'axe 3 selon leur taux d'intervention

Le soutien aux industries créatives et culturelles n'a représenté que 4% du budget global des fonds mobilisés pour l'axe 3.

Sur les mesures fiscales

Des mesures ont été prises par les autorités pour assurer aux entreprises la continuité de leurs activités et relatifs au : (i) report des échéances fiscales ; (ii) au report des déclarations et paiement d'impôts et de taxes ; (iii) à la suspension du recouvrement des dettes fiscales ; (iv) à la remise partielle de la dette fiscale ; (v) à la prorogation du délai général de paiement de la TVA ; (vi) au remboursement du crédit de TVA dans les délais raccourcis ; (vi) à la déductibilité des dons au Force Covid 19 ; (vii) à l'exonération de la taxe sur les activités financières sur les

De plus les données collectées ont montré que sur les 4 points relatifs à la remise partielle de la dette fiscale des entreprises et personnes physiques dûment constatée et arrêtée avant le début de la pandémie, la prolongation de 12 à 24 mois du délai général de paiement de la TVA suspendue, la subvention publique, les impôts retenus à la source sur les salaires de leurs employés, 70 685 072 080 FCFA de fonds ont été mobilisés pour le soutien aux entreprises des secteurs du transport, de l'hôtellerie et de la restauration. Malgré ces informations partagées par les structures publiques parties prenantes dans la mise en œuvre de cet axe à savoir les agences d'exécution tel l'ADEPME, on note un soutien majoritaire aux grandes Entreprises au détriment des PME dans les zones reculées et une priorité accordée à la zone Centre du Sénégal au détriment du Sud et du Nord.

I.9. L'approvisionnement régulier du pays en hydrocarbure, produits médicaux et pharmaceutiques et denrées de première nécessité douanières »

Les données collectées montrent que l'orientation des fonds mobilisés étaient relatifs à : (i) l'approvisionnement régulier du pays en denrées de première nécessité ; (ii) l'acquisition de moissonneuses batteuses, installation de tentes bâchées, lutte anti-aviaire ; (iii) les pertes commerciales ; (iv) les factures d'eau.

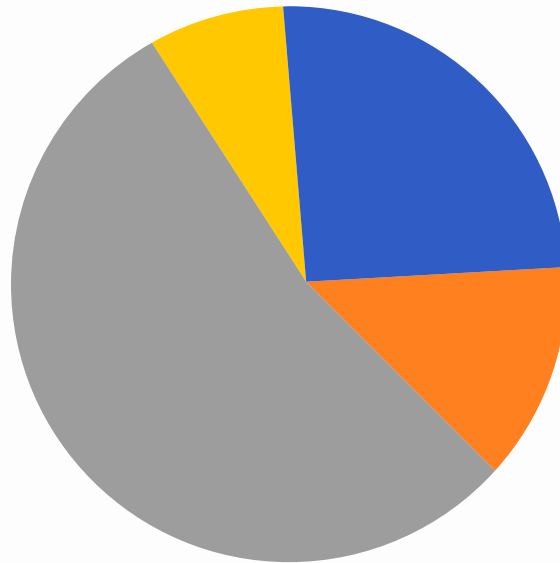
Le tableau ci-dessous retrace la provenance et le montant des fonds alloués à l'axe 4 :

STRUCTURES CONTRIBUTAIRES	MONTANTS MOBILISES
Ministère du Commerce et des PME	1 000 000 000 FCFA
Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural	13 350 000 000 FCFA
Ministère du pétrole et des énergies	89 548 531 810 FCFA
Ministère de l'eau et de l'assainissement	8 818 770 395 FCFA
Total des fonds mobilisés	112 717 302 205 FCFA

Tableau 5 : Mobilisation des fonds alloués à l'Axe 4

Les fonds mobilisés ont été injectés principalement les entreprises ayant été affectés par le Covid 19 en vue de récupérer leurs pertes commerciales. Il est à noter que le retard dans l'application des mesures prises et décrites dans le graphique ci-dessous, ont conduit à la fermeture de beaucoup d'entreprises supposés bénéficiaires de ces fonds.

Le tableau ci-dessous retrace la provenance et le montant des fonds alloués à l'axe 4 :



- Approvisionnement régulier du pays en denrées de première nécessité 25%
- Acquisition de moissonneuses batteuses, installation de tentes bâches, lutte anti-aviaire 17%
- Pertes commerciales 50%
- Facture d'eau 8%

Figure 9: Répartition des mesures selon le taux d'intervention

Il est intéressant à ce stade de réfléchir à l'impact de la pandémie sur les chaînes d'approvisionnement alimentaires malgré le renforcement de l'approvisionnement en denrées de première nécessité dans le cadre du PRES et, plus tard du PAP2A. Ces analyses ont été intégrés dans la 2^{de} partie du rapport.

■ C. Analyse de la gestion sanitaire spécifique au contexte du Covid 19

2. Appui des acteurs de la société civile dans la gestion de la gestion de la pandémie

L'intervention des associations locales, mouvements de jeunes, unions de collectivités, organisations communautaires de base aux structures sanitaires a été notée fortement dans le cadre de l'étude. Ces appuis étaient relatifs à :

- L'appui aux structures de santé dans : (i) la veille dans les postes de santé, la sensibilisation des populations ; (ii) la formation du personnel de l'hôpital en prévention et contrôle des infections et réhabilitation des installations essentielles dans un contexte épidémique : des zones de triage à l'entrée des structures sanitaires, des zones à déchets avec incinérateur et des laveries dédiés.
- La protection des populations vulnérables (femmes, enfants, personnes à mobilité réduite) qui passe par des campagnes de sensibilisation, la distribution de kits sanitaires et la prise en charge des cas positifs.
- L'aide aux prisonniers étant dans des conditions favorisant la contamination.
- La prise en charge psychologique des victimes de violences. En effet depuis 2020 les statistiques sur les violences commises à l'encontre des femmes et des jeunes filles ont augmenté de manière vertigineuse, pendant que la pandémie liée à la Covid-19 captait toutes les attentions. En effet, selon l'ANSD, les données et les rapports provenant des acteurs de terrain, ont montré que tous les types de violence contre les femmes et les filles, surtout les violences domestiques, ont accru durant cette période. Pour la même année, selon le milieu de résidence, le pourcentage de femmes de 15-49 ans qui ont subi des violences physiques depuis l'âge de 15 ans est légèrement plus élevé en milieu rural (27,8 %) qu'en milieu urbain (25,1 %). Il en est de même pour la violence physique au cours des 12 derniers mois, soit 10% en milieu rural et 8,2% en milieu urbain.
- En ce sens, l'accompagnement des victimes de VBG à travers les cinq boutiques de droit des régions d'intervention dans le cadre du partenariat liant la phase 2 du PASNEEG à l'Association des juristes Sénégalaises (AJS) qui a permis la fourniture de 1901 consultations juridiques (93% de femmes et 425 cas de violences) dont certaines ont bénéficié de la commission des services de spécialistes (avocat, huissier, référencement vers d'autres structures complémentaires de prise en charge etc.).

■ 2. Revue des croyances entourant la pandémie

Les informations reçus particulièrement dans l'échantillon Sud du Sénégal ont montré que la croyance majoritaire est au non gravité du virus Covid 19. Les données collectées dans un commerce établi en centre-ville de Ziguinchor, au station Ola et relatifs aux habitués de la place ont montré que plus de 95% des clients depuis le début de la pandémie jusqu'à nos jours ne portent pas de masques. La tendance est à la croyance à la médecine traditionnelle comme solution à la pandémie. On note aussi des centres médicaux qui y sont entièrement dédiés.

3. Catégorisation des parties prenantes du secteur de la santé

Le tableau ci-dessous est un répertoire approximatif des parties prenantes identifiés dans le cadre de l'étude sur la redevabilité du secteur de la Santé par secteur d'activité au Sénégal suivant leur degré d'implication. Ces structures dans leur globalité constituent des niches à exploiter pour établir des partenariats pouvant aboutir à la mise en place d'un cadre de suivi sur la redevabilité.

Les hôpitaux, centre de santé, pharmacies et autres structures ne santé n'ont pas été intégré à la liste pour éviter d'encombrer le rapport, mais ont été prises en compte dans toutes les analyses effectuées.

N	Dénomination	Adresse
INSTITUTIONNELS		
01	Ministère de l'Emploi, de la Formation professionnelle et de l'Artisanat	
02	Ministère de la Jeunesse	
03	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	
04	Ministère de l'Urbanisme du Logement et de l'Hygiène publique	
05	Ministère des finances et du budget	
06	Ministère des sports	
07	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	
08	Ministère du Développement communautaire de l'Equité sociale et territoriale	
09	Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement	
10	Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural	
11	Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime	
12	Ministère du pétrole et des énergies	
13	Ministère du tourisme et des Transport aériens	
14	Ministère des Infrastructures Terrestres, des Transports et du Désenclavement	
15	Ministère de la culture et de la communication	

16	Ministère de l'Education Nationale
17	Ministère de l'éducation, de la recherche et de l'innovation
18	Ministère de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'artisanat
19	Ministère de l'Urbanisme du Logement et de l'Hygiène publique
20	Ministère de la microfinance, et de l'économie sociale et solidaire
21	Ministère du tourisme et des Transports aériens
22	Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération
23	Ministère du tourisme et des Transports aériens
24	ADEPME
INSTITUTS DE FORMATION ET DE RECHERCHE	
25	Université Cheikh Anta Diop de Dakar
26	Ecole Nationale de Développement Sanitaire et Sociale
27	Université Amadou Mactar Mbow de Diamniadio
28	Institut de recherche en santé de surveillance épidémiologique et de formation (IRESSEF)
INSTITUTIONS FINANCIERES	
29	Banque Mondiale
30	Banque Islamique de Développement
31	Bank of Africa
32	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal
33	UBA Sénégal
34	ECOBANK
ONG	
35	ONG ALIMA
36	Save The Children

37	Plan International
38	USAID EGO
39	World vision
40	PINKK
41	Solidarité et action pour le developpement
42	Ong la Lumiere
43	Catholique relief service
44	CARITAS
45	Usaid Yajeende
46	USAID GoLD
TELECOMMUNICATIONS	
47	Sonatel
48	WAVE
49	FREE
50	ProMobile
51	Expresso
MEDIAS	
52	Télévision Futur Medias
53	EMédia
54	ITV
55	Radiotélévision Senegal
56	Sen TV

Tableau 6: Liste Approximatif des parties prenantes du secteur de la santé

De visu, il apparaît que toutes les parties prenantes ne sont pas présentes dans le répertoire du fait de l'inaccessibilité de la base de données des structures privées parties prenantes. En effet il convient de rappeler que la plupart des acteurs du secteur de la santé dans le cadre de la gestion de la pandémie Covid 19 ont agi de manière éparse. Le manque de synergie a ainsi créé une difficulté dans la synthèse des informations recueillies.

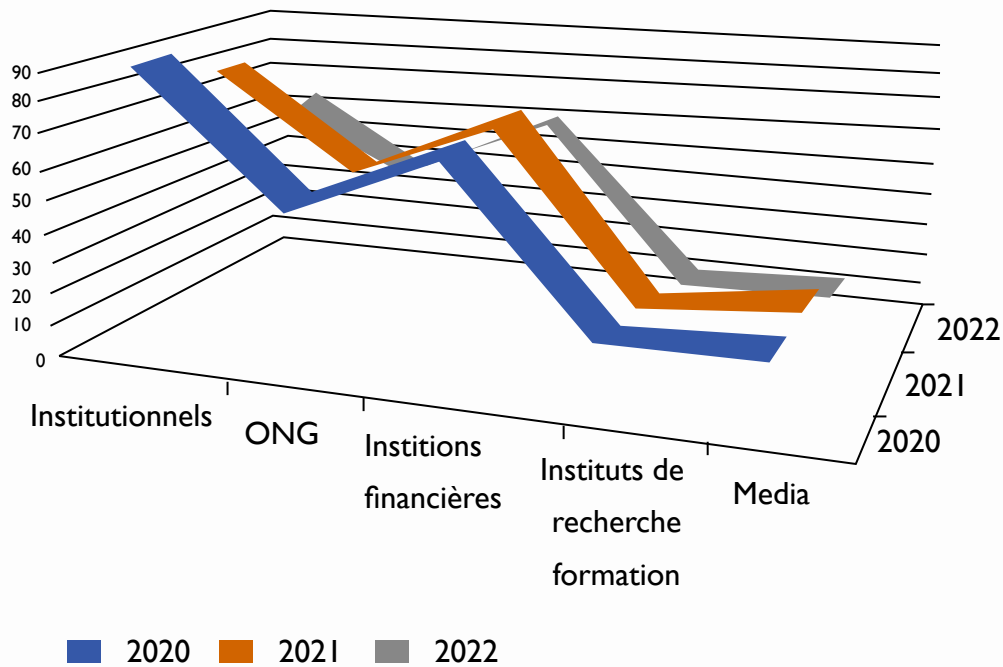


Figure 10 :: Courbe retraçant la disponibilité des informations relatives aux parties prenantes

Le graphique ci-dessus montre une courbe ascendante de la disponibilité des informations relatives aux parties prenantes entre 2020 et 2022.

V. Analyse des politiques et réglementations relatives à la pandémie Covid 19

Une série de décrets a été prise pour fermer les écoles, annuler les fêtes religieuses, fermer les lieux de culte et de nombreuses entreprises et mettre en place des restrictions sur les déplacements internationaux et régionaux. Ces décrets ont abouti à la proclamation de l'état d'urgence, qui a imposé un couvre-feu ainsi que l'obligation de porter un masque en dehors du domicile (cette dernière mesure a été assouplie à mesure que le nombre de cas diminuait, mais a dû être réinstaurée en janvier 2021 à la suite d'une augmentation spectaculaire du nombre de cas).

4. Impact de la restriction des libertés individuelles sur les acteurs de l'économie informelle

Les mesures prises sans délai durant la période de semi-confinement et visant à :

- réglementer ou d'interdire la circulation des personnes, des véhicules ou des biens dans certains lieux et à certaines heures ;
- interdire, à titre général ou particulier, tous cortèges, défilés, rassemblements et manifestations sur la voie publique ;
- ordonner, la fermeture provisoire des lieux publics et lieux de réunions ;
- interdire, à titre général ou particulier, les réunions publiques ou privées de quelque nature qu'elles soient, susceptibles de provoquer ou d'entretenir le désordre) ont eu un impact considérable sur les acteurs de l'économie informelle.

Le tableau ci-dessous retrace l'impact des mesures prises sur les acteurs de l'économie informelle.

Mesures	Annonce de la mesure	Dispositif d'accompagnement	Perception par les acteurs de l'économie informelle
Interdiction des rassemblements et manifestations Arrêté n° 007782 du 13 mars 2020 portant interdiction provisoire de manifestations ou rassemblements	13 mars	Suivi par les forces de l'ordre pour le respect des mesures (pas réellement un accompagnement mais pour veiller au respect des mesures).	Acceptation par les acteurs mais manifestation de leur problème de perte de revenus.
Fermeture de tous les établissements scolaires, universités, centres de formation	14 mars	Cours en ligne. Chaine de télévision pour l'éducation.	Mesure mal accueillie par certains syndicats de l'enseignement lors de l'introduction des mesures et acceptation après.
Fermeture des lieux de culte, interdiction des événements religieux et familiaux	19 mars	Aucun	Contestation et acceptation par la population. Certaines autorités religieuses ont bravé l'interdiction.

Fermeture des frontières terrestres, aériennes et maritimes	19 mars	Autorisation des étrangers de retourner dans leur pays.	Acceptation par les acteurs surtout lorsque les cas importés ont commencé à augmenter.
Etat d'urgence Décret n° 2020-830 du 23 mars 2020 proclamant l'état d'urgence sur le territoire national	23 mars	Aucun	
Couvre-feu de 20h à 6h sur l'étendue du territoire national	23 mars	Heures de travail de 9h à 13h.	
Mesures de restriction dans le secteur des transports terrestres Arrêté ministériel n° 008231 du 25 mars 2020 relatif aux mesures de restriction dans le secteur des transports terrestres pour la lutte contre le Covid-19	25 mars	Autorisation du transport de marchandises Autorisations spéciales pour l'urgence maladie et le déplacement de défunt.	Compréhension de la mesure par les acteurs. Pour ceux qui ont voyagé avant l'application des mesures, problème de retour chez eux ou de reprise de leurs activités économique.
Etape 2 : Durcissement des mesures			
Port obligatoire d'un masque dans les services de l'administration publique, les services du secteur privé, les lieux de commerce et les moyens de transport	20 avril	Distribution de masques par les collectivités territoriales	Considérée comme une mesure appropriée par les acteurs et permettant de limiter la propagation du virus, mesure appliquée pour la grande majorité de la population surtout en zone urbaine.
Contrôle des transports en commun pour limiter le nombre de passagers aux places assises	20 avril	Aucun	Incomprise par les acteurs du fait de la perte de revenus.

<p>Prolongement de la fermeture des écoles, universités et des centres de formation professionnelles jusqu'au 4 mai</p>	<p>20 avril</p>	<p>Cours en ligne Télévision de l'éducation Sponsoring d'émissions éducatives</p>	<p>Acceptation de la mesure par les enseignants avec la propagation rapide de la maladie.</p>
<p>Les lieux accueillant des activités de loisirs à huit clos restent fermés</p>	<p>1 mai</p>	<p>Aucun</p>	
<p>Ouverture alternée 4 des commerces et nettoyage : Décisions prises par les autorités locales en fonction du niveau de la présence du virus dans la localité</p>	<p>1 mai</p>	<p>Désinfection et nettoyage des marchés par les services d'hygiène</p>	<p>Mal perçue par les acteurs tout particulièrement lorsque les hypermarchés restent ouverts tous les jours sauf un jour pour désinfection et nettoyage.</p>
<p>Port obligatoire de masque de protection dans les lieux publics et privés Arrêté ministériel n° 011592 du 10 juillet 2020 prescrivant le port obligatoire de masque de protection dans les lieux publics et privés</p>	<p>10 juillet</p>		

Les mesures exceptionnelles peuvent être un baromètre pour évaluer l'Etat de droit au Sénégal. En effet malgré la brusque restriction des libertés individuelles qui a provoqué une résistance et une colère des populations, il convient de préciser que les pouvoirs exceptionnels du Président de la république en situation de circonstances exceptionnelles n'ont pas glissé dans l'arbitraire.

5. Impact de la restriction des libertés individuelles sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations

Dans le secteur agricole, même si l'impact sur la production est moindre, il faut noter que les mesures de restriction de déplacement et la fermeture des frontières ont entraîné des pertes économiques importantes du fait de (i) l'impossibilité d'exporter des produits agricoles ou de les acheminer entre les régions ; ce qui a entraîné une commercialisation des produits trop restreinte. Même les produits transformés ne trouvaient pas d'acheteurs.

De plus, sur le plan de la commercialisation des produits agricoles de la contre-saison froide qui sont périssables, une perturbation a été causée par la restriction des déplacements. L'interdiction des loumas hebdomadaires a également fortement affecté les systèmes d'écoulement et d'approvisionnement en produits alimentaires locaux.

■ 6. Impact de la restriction des libertés individuelles sur les services financiers sociaux et solidaires et ses filets de distribution en milieu rural

Le secteur de la micro finance a été aussi touché par les mesures prises par le gouvernement pour pallier la contamination de masse.

En effet, le commerce, la restauration et l'hôtellerie ont été pointés de 2020 à 2021 par les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) comme étant les activités les plus défaillantes pour le remboursement de leurs crédits. De plus, 82% des SFD dans le cadre d'une étude menée par la Direction Générale Secteur Financier et Compétitivité du ministère des Finances et du budget déclarent avoir enregistré des difficultés pour recouvrer les sommes injectées auprès des agents économiques évoluant dans ces sous-secteurs. En deuxième position viennent les activités de transport et assimilées pour lesquelles 62% des SFD sont confrontés à des impayés. Placé troisième sur la liste des secteurs ayant des problèmes de remboursement, le secteur agricole est visé par 59% des SFD interrogés. Les agents du secteur secondaire, du BTP et de l'énergie ont été quasiment épargnés par le défaut de remboursement.

Toutefois, on note une progression des indicateurs de performance du secteur de la microfinance depuis octobre 2021.

III. Recommandations

L'analyse effectuée tout au long de l'étude nous permet de réfléchir à quelques recommandations pouvant aboutir à des mesures/actions concrètes. Ces recommandations sont les suivantes :

■ **Créer un cadre de suivi de la redevabilité du secteur de la santé**

La mise en place d'un cadre de suivi de la redevabilité permettrait une implication et une synergie des parties prenantes qui ont des actions dispersées et dont les actions mutualisées pourraient avoir un impact positif sur le plan infrastructurel (Mise à niveau des plateaux médicaux) et social (amélioration des conditions de vie des populations les plus vulnérables).

■ **Promouvoir un changement de mentalité visant à inciter les populations à revendiquer leurs droits à accéder à des services de santé de qualité**

Le contrôle citoyen de l'action publique, spécifiquement en matière de santé est encore peu utilisé. Il convient dès lors de sensibiliser les populations sur l'accès à leurs droits et leur exercice afin de garantir cette redevabilité.

■ **Faire le plaidoyer pour une transparence dans les informations transmises par l'Etat et relatives à la gestion des fonds publics, spécialement ceux liés à la gouvernance de la pandémie Covid 19**

Le manque d'informations et le manque de transparence dans les informations publiques relatives au secteur de la santé doit pousser à une réflexion incitative de la part des parties prenantes du secteur et orienté vers l'Etat.

■ **Renforcer et structurer les Unités Economiques informelles porteuses**

Afin d'appuyer le développement du tissu économique local, il convient de renforcer les unités économiques sur le plan technique et financier par la mise en place de programmes d'accompagnement structurés.

■ **Vulgariser les règles juridiques ayant un lien spécifique à la gouvernance étatique en période de crise sanitaire**

Pour permettre la compréhension de la notion de crise sanitaire une partie de la sensibilisation des populations et parties prenantes devrait porter sur le nécessaire appropriation des règles juridiques pour leur application.

■ **Créer des synergies entre parties prenantes du secteur de la santé pour une efficacité et une efficience des mesures et actions correctives.**

Ces synergies pourraient être créées au sein du cadre de suivi de la redevabilité du secteur de la santé.

Annexe I :

Liste des donateurs du fonds Force Covid 19



N°	DONATEUR	MONTANT	MODE	ADRESSE	N° CHEQUE	DATE EMISSION	DATE RECEPTION
1	MACKY SALL	50 000 000	VIREMENT			02/04/20	03/04/20
2	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	200 000 000	VIREMENT	BA-ADSTK0020-38852	BCEAO/ OV 505	02/04/20	03/04/20
3	PARTICIPATION DES MINISTRES	60 000 000	RET.SOURCE/PGT	Dakar			09/04/20
4	MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET	144 650 000	ESPECES / CHEQUES	HRB Dakar		27/03/20	27/03/20
5	MINISTRE DE LA JUSTICE	10 907 000	ESPECES	Dakar	Quittance n° 55852		06/04/20
6	MINISTRE DE LA SANTE DIVERS DONS DE BIENFAITEURS	1 387 399 495	VIREMENT	Dakar	BCEAO	10/04/20	10/04/20
7	ASSEMBLEE NATIONALE	50 000 000	CHEQUE	Assemblée Nationale	3145608/SGBS	01/04/20	02/04/20
8	ASSOCIATION DES CONSEILLERS ECO. & SOC. DU SENEGAL	15 125 000	ESPECES		Quittance n° 55853		06/04/20
9	PAPEX SARL	2 000 000	CHEQUE	56 Av Abdou K. BOURGI	2374590	30/03/20	30/03/20
10	VIVO ENERGY SENEGAL	50 000 000	CHEQUE	Rte. des Hydrocarbures	0151854	27/03/20	30/03/20
11	ETS ELIAS FAZAH	1 000 000	CHEQUE	13 Rue Robert BRUN	0001948	30/03/20	30/03/20
12	SUMMA CONSTRUCTION SENEGAL	131 200 000	CHEQUE	DIAMNIADIO Prolongement Auto.	5750181	30/03/20	30/03/20
13	FORUM DU TIERS MONDE	500 000	CHEQUE		2443659	27/03/20	30/03/20
14	LUMINEX / JOHEIR FAHIME	1 000 000	CHEQUE	49 Rue Ely Manel FALL	0432241	29/03/20	30/03/20
15	TECHNO SUD	3 000 000	CHEQUE	9 Rue de THANN	1786264	28/03/20	30/03/20
16	SALL MAARAME	15 000 000	CHEQUE	13 Rue Pteanus	1366362		30/03/20
17	SCIAL MOKHTAR	1 000 000	CHEQUE	60 Amadou A. NDOYE	0324383	30/03/20	30/03/20
18	SOREN SAS	2 000 000	CHEQUE	Dakar	1698695	30/03/20	30/03/20
19	SOCOMAF	2 000 000	CHEQUE	Dakar	5105141	30/03/20	30/03/20
20	TERROU- B/ S.A.	25 000 000	CHEQUE	Bd Martin le KING	3372750	30/03/20	30/03/20
21	FALLOU BADIANE	1 000 000	CHEQUE	115 Av Blaise DIAGNE	0234374	27/03/20	30/03/20
22	ASSOCIATION NDMBEUL	500 000	CHEQUE	Villa NR 65 Cité MARGUERY DERKLE	4919187	29/03/20	30/03/20
23	CODEX SA	1 500 000	CHEQUE	40 Av Jean JALRES	1602595	27/03/20	30/03/20
24	DEVELOP SENEGAL COMPANY TOV DSC-DEVELOP SENEGAL COMPANY	20 000 000	CHEQUE	76 Marnelles Aviation	5573761	27/03/20	30/03/20
25	MME DIOUMA DIAKHATE	1 000 000	CHEQUE	119 Bois DEGAULLE	1827647	19/03/20	30/03/20
26	CHINA ROAD AND BRIDGE CORP DEN	50 000 000	CHEQUE	2e Etage au 2K Plaza Rue de King Fahd Palace	3488210	25/03/20	30/03/20
27	AREZKI SENEGAL SA	100 000 000	CHEQUE	Km. Bd de Centenaire	8990077	27/03/20	30/03/20
28	SENTEL GSM	90 000 000	CHEQUE	15, Almadies Rue de NGOR	1439903	27/03/20	30/03/20
29	SOCIETE TEYLOM SENEGAL	150 000 000	CHEQUE	20, Bd de la République	0003791	27/03/20	30/03/20
30	COGEP (CONTRIN, M EL HADJ A S SY & FAMILLE)	500 000	CHEQUE	Sacré Cocou 3 lans Seynabou AppD	9963739	30/03/20	30/03/20
31	FAYOU MBACKE SY	500 000	CHEQUE	Cité lans Douala Villa 154	0000017	30/03/20	30/03/20
32	CONFISEN	5 000 000	CHEQUE	lans DIAMNIADIO	0591189	30/03/20	31/03/20
33	FARY INDUSTRIES SARL	5 000 000	CHEQUE	30 Rue TOUBIAC	0606501	30/03/20	31/03/20
34	SAINT CYRIENNE SENEGAL	2 000 000	CHEQUE	SAINT CYRIENNE SENEGAL BP 03387	8824946	30/03/20	31/03/20
35	SOCAP SARL	250 000	CHEQUE	8 Av Cheikh Anza DIOP	0192301	30/03/20	31/03/20
36	HUMAN APEAL INTERNATIONAL	7 000 000	CHEQUE	56 Cité Lele FALL	1855295	27/03/20	31/03/20
37	ORIENTAL DRAGON FISHING SARL	2 000 000	CHEQUE	Km 10.5 Rue de Rufisque	1238718	27/03/20	31/03/20
38	SENKOOM SARL	3 000 000	CHEQUE	Km 10.5 Rue de Rufisque	1497034	27/03/20	31/03/20
39	SHAMU SARL	3 000 000	CHEQUE	lans Bal Air Villa NR 4143	4263522	27/03/20	31/03/20
40	LA ROCHETTE	30 000 000	CHEQUE	g/c CDS Dakar	8988612	30/03/20	31/03/20
41	ESPACE DECORATION & SERVICES	1 000 000	CHEQUE	21 Av Faidherbe Dakar	1725339	30/03/20	31/03/20
42	CABINET KHALED A. HOUDA	10 000 000	CHEQUE	Résidence 5 N° 66 Bd de la République	5809682	30/03/20	31/03/20
43	FIMAP SUARL	50 000 000	CHEQUE	26 Rue Jules FERRY	9003006	31/03/20	31/03/20
44	M BAKARY CAMARA	1 000 000	CHEQUE	g/c les Ciments du Sahel KIRENE Rode Mboar Rufisque	1548090	31/03/20	31/03/20
45	LES CIMENTS DU SAHEL SA	500 000 000	CHEQUE	BP 553 Rufisque / Dakar	2999004	30/03/20	31/03/20
46	COMPAGNIE DAKAROISE COMMERCE	2 000 000	CHEQUE	Km 4.5 Bd Centenaire	9093073	31/03/20	31/03/20
47	SUARL ATMOS	100 000	CHEQUE	Villa N 38bis Pêcheur Bal Air	0205193	31/03/20	31/03/20
48	BOUCOLM HAMADY	1 000 000	CHEQUE		8566831	31/03/20	31/03/20
49	BA BASSIROU ABDOL	1 000 000	CHEQUE	Libéré 6 Est Villa N° 18	0013515	30/03/20	31/03/20
50	DISCOVER SA	30 000 000	CHEQUE	16 Av Jean JALRES	1357302	30/03/20	31/03/20
51	ORCA	30 000 000	CHEQUE	73 Av Blaise DIAGNE	0309728	30/03/20	31/03/20
52	MAKKINOZ CONSULTING	1 000 000	CHEQUE	Libéré 3 Villa N° 2082 3 E	0220977	30/03/20	31/03/20
53	INTELI MAN SUARL	1 000 000	CHEQUE	De 2082 2 Eq Gokobou Marie DIABOU GS Libéré 3 SICAP	5144982	30/03/20	31/03/20
54	ETS SAID NOUJAIM FRERES	5 000 000	CHEQUE	10 12 Av Pds Larina GUYEY	0179007	31/03/20	31/03/20
55	ASSOCIATION DES FEMMES JURISTE	1 000 000	CHEQUE	Blaise DIAGNE X Rue 25 MEDINA	1752454	30/03/20	31/03/20
56	CARREFOUR MEDICAL SUARL	10 000 000	CHEQUE	VDN Sacré Cocou N° 5365	0216177	31/03/20	31/03/20
57	GROUPEMENT ECONOMIQUE DU SENEGAL	10 000 000	CHEQUE	24 Av Faidherbe Dakar	0516866	27/03/20	01/04/20
58	HOTEL FARID SARL	2 500 000	CHEQUE	51 Rue Vincent Ptozau	1630248	31/03/20	01/04/20
59	DIVERDURI SARL	1 000 000	CHEQUE	De lans des Almadies N 21	0589656	31/03/20	01/04/20

60	SIPA SARL	10 000 000	CHEQUE	Dakar, Sacré Coeur Comptoir d'Epargne 144	0051716	30/03/20	01/04/20
61	SARDI SARL	10 000 000	CHEQUE	Senegal, Av. Z. Industrie	0786847	21/03/20	01/04/20
62	NIKA EXCELLENCE SARL	12 000 000	CHEQUE	Margie X Blaize DIAGNE	9748613	26/03/20	01/04/20
63	BATIX SARL	5 000 000	CHEQUE	Rue NG 80 Ngor Dakar	3120780	31/03/20	01/04/20
64	MME THIOUINE SOKHNA AIDA DIALLO	20 000 000	ESPECES			01/04/20	01/04/20
65	MOONIKA SA	1 000 000	ESPECES			01/04/20	01/04/20
66	COMMERCANTS CHINOIS DE CENTENAIRE ET PETERSEN	236 000 000	ESPECES			01/04/20	01/04/20
67	CHINOIS ACHETEURS D'ARACHIDES AU SENEGAL	5 000 000	ESPECES			01/04/20	01/04/20
68	ASSOCIATION DES ENTREPRISES CHINOISES AU SENEGAL	46 500 000	ESPECES			01/04/20	01/04/20
69	FAWZUL MURIEDJINA	300 000	ESPECES	Touba Diapason		30/03/20	01/04/20
70	DJBRIL SENE	500 000	ESPECES	Andon Mintara		30/03/20	01/04/20
71	SOULEYMANE FAYE	1 500 000	ESPECES	Dakar Plateau, Rue André LEBON		30/03/20	01/04/20
72	COLUMBA DIALLO MBENGUE	200 000	ESPECES	Fondation "Service le Sénégal"		30/03/20	01/04/20
73	CHEIKH TIDIANE SARR	10 000	ESPECES	Rue I x 4 Medina		30/03/20	01/04/20
74	BENJAMIN NDIAYE	200 000	ESPECES			31/03/20	01/04/20
75	Talissa SARR (Groupe Immobilier Sanaa)	1 000 000 000	CHEQUE	19, Rue Mass DIOUKHANE	0000121/ECOBANK	01/04/20	01/04/20
76	Khalifa DIA	100 000 000	CHEQUE	Bd Digne MBAYE X Henry DUNAN	0335145/CREDIT INT.	31/03/20	01/04/20
77	SONATEL	250 000 000	CHEQUE	44, Voie de digne Diouf VDN	0018439/ ECOBANK	31/03/20	01/04/20
78	INDUSTRIES CHIMIQUES DU SENEGAL / ICS	100 000 000	CHEQUE	Kin, 18 Route de Rufisque	2506413/UBA	27/03/20	01/04/20
79	LONASE	100 000 000	CHEQUE	Dakar	4083043/BOA	31/03/20	01/04/20
80	SOW MOUSTAPHA	50 000 000	CHEQUE	27, Rue Bathoulie Escobis	0291589/CORIS BANK	19/03/20	01/04/20
81	DAME Doris	20 000 000	CHEQUE	Lot 21 CIE Epargne	8906299/ NSIA BANQUE	31/03/20	01/04/20
82	FONDATION ISLAMIQUE FAHD BEN AZIZ	30 000 000	CHEQUE		2160110/BICIS	26/03/20	01/04/20
83	PAPA ALI GUEYE	20 000 000	CHEQUE	BP 2497	0582798/CBAO	30/03/20	01/04/20
84	CCBM AUTO	20 000 000	CHEQUE	AV. Lamine GUEYE x Rue Marchand	1400603/ CBAO	31/03/20	01/04/20
85	PATISEN	20 000 000	CHEQUE	ZONE INDUSTRIELLE	0155615/ CBAO	23/03/20	01/04/20
86	BOULDER & SILLENIUM SA	20 000 000	CHEQUE	35 Av Faldharba	0000521/BOA	31/03/20	01/04/20
87	SIVOP	20 000 000	CHEQUE	Filiale Autoroute Prologis	1671527/SGBS	30/03/20	01/04/20
88	SERIGNE SECK	10 000 000	CHEQUE	37, Av Lamine GUEYE	0466522/BIS	30/03/20	01/04/20
89	EUROGERM SENEGAL SARL	10 000 000	CHEQUE	BP 6938 DAKAR	5525758/SGS	31/03/20	01/04/20
90	SEOUL PECHE SURL	3 000 000	CHEQUE		1115146/BICIS	30/03/20	01/04/20
91	AKILEE SA	10 000 000	CHEQUE	38 Rue Victoria	8881672/DIAMOND	27/03/20	01/04/20
92	AMY DIENG	1 000 000	CHEQUE	Vila N°100 Quartier Islam Comberies	0049925/CBAO	31/03/20	01/04/20
93	AMADOU SAMBA KANE	1 000 000	CHEQUE		1018692/BICIS	31/03/20	01/04/20
94	LA CABANON SJARL	200 000	CHEQUE	Corniche des Almadies	1594791/ SGBS	30/03/20	01/04/20
95	G 1000	500 000	CHEQUE	127 Sacré Coeur 18 Pyroschnique 3e Etage D	7196366/SGBS	31/03/20	01/04/20
96	MR MBAYE TINE	200 000	CHEQUE		2228727/BICIS	30/03/20	01/04/20
97	TROPICASEM	5 000 000	CHEQUE	Bd Cassandre CD Km 5/6	1946815/Banque Agricole	02/04/20	02/04/20
98	SYNDICAT UNIQUE DES TRAVAILLEURS DU TRESOR/SUTT	1 000 000	CHEQUE	Av Georges Pompidou	3554379/ORABANK	18/03/20	02/04/20
99	HUSSEIN SALIH	200 000	CHEQUE	BP 1199 Dakar	3337928/SGBS	02/04/20	02/04/20
100	TAMOU FISHING INTER. SARL	10 000 000	CHEQUE		5186020/ECOBANK	30/03/20	02/04/20
101	OUSMANE JOSEPH DIOP	1 000 000	CHEQUE		1716174/BICIS	21/03/20	02/04/20
102	BOAD	15 000 000 000	VIREMENT	BA-ADSTK0020-37563	BCEAO		27/03/20
103	SENEGAL PECHE SA	1 000 000	VIREMENT	BA-ADSFK0020-37932	BCEAO		30/03/20
104	CCCEC SENEGAL	1 000 000	VIREMENT	BA-ADSFK0020-38162	BCEAO		31/03/20
105	CONTRIBUTION LBA SN	140 000 000	VIREMENT	BA-ADSTK0020-38387	BCEAO		31/03/20
106	SUMMA-LIMAK ADI ORTAKLIGI	65 595 700	VIREMENT	ISTAMBUL 34485	BCEAO		31/03/20
107	KOBAR IBRAHIMA	1 311 914	VIREMENT	2/6 Place Aurélie Nemours Paris	BCEAO		31/03/20
108	BABACAR KANE	1 000 000	VIREMENT	BA-ADSFK0020-38544	BCEAO		01/04/20
109	SAFS SARL	5 000 000	CHEQUE	51 Rue Jules FERRY	0392284/BRM	02/04/20	02/04/20
110	GROUPE CSE	150 000 000	CHEQUE	Rocade Expo Bel Air	1668723/UBA	30/03/20	02/04/20
111	NSIA VIE SENEGAL	20 000 000	CHEQUE	18-20 Avenue L S SENGHOR	8823924/DIAMOND	30/03/20	02/04/20
112	MOLHAMADANE FALL	10 000 000	CHEQUE	2, Place de l'Indépendance	0000065/BIS	24/03/20	02/04/20
113	UNION NAT. DES CHAMBRES DES METIERS	3 646 930	ESPECES			02/04/20	02/04/20
114	ALASSANE DIALLO	1 000 000	CHEQUE	2e Etage R2 idence Mercure 26 Rue Vigore DIOUF	5639248/SGS	31/03/20	02/04/20
115	"IFA AFRICA SJARL" INDIMP.F	1 000 000	CHEQUE	Unité 26 n°379 Epargne	0034347/CBAO	31/03/20	02/04/20
116	SCI KEUR SALAM	1 000 000	CHEQUE	71 Av Lamine GUEYE	4174227/ECOBANK	02/04/20	02/04/20
117	MBALLA ISABELLE NGWIDZA	100 000	CHEQUE	Ngor Almadies Zone 17 3e Etage	0211775/ECOBANK	01/04/20	02/04/20
118	TURPIN DIARAF	50 000	CHEQUE		2308909/BICIS	28/03/20	02/04/20
119	NUMERIKA	1 000 000	CHEQUE	2 Avenue Hassan II	0595176/CREDIT INT.	01/04/20	03/04/20

120	FATIME KERIM DJALLABE	3 000 000	VIREMENT	BA-ADSR0020-38812	BCEAO	02/04/20	03/04/20
121	AUTOMOTIVE FOR AFRICA	1 250 000	CHEQUE	Km 2,5 BCCD	41881705/SGBS	01/04/20	03/04/20
122	AFA SA	1 250 000	CHEQUE	Km 2,5 BCCD	0015320/CBAO	01/04/20	03/04/20
123	OUSMANE SOW	500 000	VIREMENT		5N039 - BHS	31/03/20	03/04/20
124	YANKHOBA JACQUES BADI	100 000	VIREMENT		5N048 - UBA	31/03/20	03/04/20
125	SOULEYE NDAO	125 000	VIREMENT		5N011 - SGBS	31/03/20	03/04/20
126	VIVIANE KARINE SARTOR	50 000	VIREMENT		5N100- BOA	31/03/20	03/04/20
127	MOOY GUIRO	10 000 000	VIREMENT		5N039 - BHS	01/04/20	03/04/20
128	SONACOS	5 000 000	VIREMENT		5N169 - BNDE	01/04/20	03/04/20
129	ENVOCEAN SARL	100 000	VIREMENT		5N012 - CBAO	02/04/20	03/04/20
130	AMADOU TIDIANE GAYE	50 000	VIREMENT		5N039 - BHS	02/04/20	03/04/20
131	AWA MARIE JOHANA COLL	1 000 000	VIREMENT			02/04/20	03/04/20
132	SAED	4 000 000	VIREMENT		5N137 - B.ATL	02/04/20	03/04/20
133	EPIC SENEGAL	5 000 000	CHEQUE	Route de l'Aéroport	0968227/CBAO	01/04/20	03/04/20
134	COMIVA S/C ASSOCIATION ALAW	1 000 000	CHEQUE	Ancien Cabinet Medical Avicenne	0783373/BS	01/04/20	03/04/20
135	THE INTERNATIONAL SCHOOL OF DAKAR	10 000 000	CHEQUE	ISD BP 5136 Dakar Expo	6074851/ECOBANK	31/03/20	03/04/20
136	TOUBA QUINCAILLERIE GENERALE	2 000 000	CHEQUE		7720852/BCIS	03/04/20	03/04/20
137	MUTUELLE DU TRESOR	500 000	CHEQUE	2 Av Georges Pompidou	5941810/SGBS	31/03/20	03/04/20
138	SENEGALISE DES EALIX	15 000 000	CHEQUE	Centre de Dakar Rue de Dakar	2988143/ORABANK	03/04/20	03/04/20
139	SENEGOPT	1 000 000	CHEQUE	127 Av Lamine GUIYE x Félix FAJURE	2400910/SGBS	02/04/20	03/04/20
140	CHEKH TIDIANE DIOP	1 000 000	ESPECES	2 Av Georges Pompidou		06/04/20	06/04/20
141	ORDRE NAT DES GEOMETRES EXPERTS DU SENEGAL	4 000 000	CHEQUE	Rue 34 x 41 Fass	0788957/CBAO	02/04/20	06/04/20
142	ECOLE SUP D'ELECT.BAT. & TRAVAUX PUBLICS	100 000	CHEQUE	BP 6071 Dakar Etoile Sénégal	9952699/ECOBANK		06/04/20
143	SIPRES SA	10 000 000	CHEQUE	Rue Aimé Césaire Expo Résidence	5422180/SGS	01/04/20	06/04/20
144	ASS APRIFFS	1 000 000 000	CHEQUE	74 Rue Amadou A. NDIYE x Calixtine	0318436/IBGF BANK	03/04/18	06/04/20
145	CSE (CIC SUICRIERE SENEGALAISE)	1 000 000 000	CHEQUE	Route Nationale	0572857/CBAO	01/04/18	06/04/20
146	PORT AUTONOME DE DAKAR	500 000 000	CHEQUE	11 Boulevard /Dakar	3344946/ORABANK	01/04/18	06/04/20
147	SONAFAD	500 000 000	CHEQUE	Casier CD5 Siège 048	8916844/CREDIT DU SENEGAL	01/04/18	06/04/20
148	FEDERATION SENEGALAISE DES SOCIETES D'ASSURANCES	500 000 000	CHEQUE		7580889/BCIS	03/04/18	06/04/20
149	S-CONS SA	50 000 000	CHEQUE	VDN Route De Fatick de Terre	0141961/BDK	03/04/18	06/04/20
150	SNR (COMPTE DIVERG)	20 000 000	CHEQUE	9 Avenue Senegal	3141313/CCB D'AGRICOLE	03/04/18	06/04/20
151	MIADISA SARL	10 000 000	CHEQUE	Km 4 Rue de Ouakam	0141015/CBAO	26/03/18	06/04/20
152	ADN TRANSIT SUARL	10 000 000	CHEQUE	03 Av. Senegal Plateau 82 A	0000156/BS	01/04/18	06/04/20
153	T P SUARL	10 000 000	CHEQUE	Cité Senegal Lot n° 1 Rue de l'Indépendance Ouest Fatick	0070870/CBAO	26/03/18	06/04/20
154	UBA SENEGAL	10 000 000	CHEQUE	Rue des Allées Zone 12 LotD	0000051/UBA	26/03/18	06/04/20
155	SDK OIL SA	10 000 000	CHEQUE	NORD FOIRE 78M Cas des M Dakar	3141313/CCB D'AGRICOLE	26/03/18	06/04/20
156	GIE REGROUPEMENT DES ACTEURS DU SEC	10 000 000	CHEQUE	Troule Senegal	6152559/ECOBANK	03/04/18	06/04/20
157	PL KHADIM BA	10 000 000	CHEQUE	BP 14800 Senegal	3765999/SGBS	03/04/18	06/04/20
158	SYNERGIES ARIQUE	10 000 000	CHEQUE	45 Gibraltar III	8930852/INBA BANQUE	26/03/18	06/04/20
159	NOUVELLE VISION DU SENEGAL	10 000 000	CHEQUE	48 Rue Jules FERRY	0512081/BS	03/04/18	06/04/20
160	LINACOIS - JARPO	10 000 000	CHEQUE	Av Cheikh A. Bamba	5320828/BOA	03/04/18	06/04/20
161	AZIZ BUSINESS COMPANY SUARL	10 000 000	CHEQUE	Senegal Parcelle 548	3141313/CCB D'AGRICOLE	21/03/18	06/04/20
162	CARRSFOUR AUTOMOBILES SA	10 000 000	CHEQUE	Senegal x Autoroute	0399688/BDK	27/03/18	06/04/20
163	INGADIEL KA	10 000 000	CHEQUE		5817675/BCIS	03/04/18	06/04/20
164	ARIQUE CONCEPTION DISTRIBUTION	10 000 000	CHEQUE	39 Av Lamine GUIYE	0417691/BDK	21/03/18	06/04/20
165	SARCO	5 000 000	CHEQUE	Casier SGBS n° 385 Senegal Entreprises	4711376/SGS	26/03/18	06/04/20
166	TRANSVERSALE SA	5 000 000	CHEQUE	Yull Senegal 14	4722842/SGS	03/04/18	06/04/20
167	SOGAS SA	5 000 000	CHEQUE	Km 9 Senegal Concessionaire Senegal	0007871/BNDE	21/03/18	06/04/20
168	ASSOCIATION DES BOUTIERS DU SENEGAL	4 000 000	CHEQUE	46 Senegal 18	3101713/ATLANTIQUE	21/03/18	06/04/20

169	ALPHA BOCAR BALDE	500 000	CHEQUE	144 Rue <u>Leybar Ndioloféné Sor</u>	4848189/ECOBANK	02/04/20	06/04/20
170	FEDERATION SENEGALAISE DE FOOT S/C FEDERATION DE FOOT BALL	6 050 000	CHEQUE	En Face de la Foire	2484502/CBAO	01/04/20	06/04/20
171	FEDERATION SENEGALAISE DE FOOT S/C FEDERATION DE FOOT BALL	4 200 000	CHEQUE	En Face de la Foire	2484503/CBAO	03/04/20	06/04/20
172	ADAMA RACINE SOW	1 000 000	ESPECES	2 Av Georges Pompidou		06/04/20	06/04/20
173	ONG ARPIECA	5 000 000	CHEQUE	Cité <u>Mourcada</u> 2 Der Hypermarché Exclusive	6216642/ECOBANK	02/04/20	06/04/20
174	LABORATOIRES CANONNE	10 000 000	CHEQUE	Dakar Rte de <u>Diokoul</u>	0483887/BIS	01/04/20	06/04/20
175	CONTRIBUTION PERSONNEL PETROSEN	2 300 000	CHEQUE	Rte Service Géographique de <u>Fann</u>	8670890/DIAMOND	06/04/20	06/04/20
176	DAFRIC SENEGAL CONSTRUCTION	20 000 000	VIREMENT			03/04/20	06/04/20
177	SERVAIR SENEGAL	10 000 000	CHEQUE			01/04/20	06/04/20
178	COSAMA SA	5 000 000	CHEQUE			02/04/20	06/04/20
179	MALICK DIOUF	10 000	ESPECES/RGT			03/04/20	06/04/20
180	ADAMA DIENG	2 000	ESPECES/RGT			03/04/20	06/04/20
181	PAPE METHIOUR NDIAYE	10 000	ESPECES/RGT			03/04/20	06/04/20
182	BENEN BAATBU BESS	113 000	ESPECES/RGT			03/04/20	06/04/20
183	C.E.U ALIOUNE DIOP DE BAMBEY	1 000 000	ESPECES/RGT			03/04/20	06/04/20
184	ASSOCIATION FEMMES DE LA CITE DES MAGISTRATS	500 000	ESPECES/RGT			03/04/20	06/04/20
185	ABDOULAYE SALL/ ASSOCIATION DES SENEGALAISE VERONA	500 000	ESPECES/RGT			02/04/20	06/04/20
186	EL HADJ FAYE	100 000	ESPECES/RGT	67/B <u>Soprim</u>		06/04/20	06/04/20
187	ASSOCIATION DES SENEGALAISE LA BID	2 081 765	CHEQUE	S/C PAPA A MBODJ Rte du Méridien Lot B A		06/04/20	06/04/20
188	MOHAMED OULD BOUAMATOU (Mauritanie)	1 000 000 000	VIREMENT	Mauritanie		03/04/20	06/04/20
189	BARREAU DE DAKAR	50 000 000	CHEQUE	Dakar, BP 09025	8990667/Crédit du Sénégal	02/04/20	06/04/20
190	SARRE TECHNOBAT SUJRL	10 000 000	CHEQUE	102, Avenue Blaise Diagne, Dakar	5508777/BOA	01/04/20	06/04/20
191	SOULEYEMANE SENE	100 000	CHEQUE	Scat Urban N°445 Dakar	2389555/UJA	07/04/20	07/04/20
192	VAN OERS SENEGAL	1 000 000	CHEQUE/P.MBOUR		2833632/SGBS	28/03/20	07/04/20
193	MATHIAS CAVALLO	1 000 000	CHEQUE/P.MBOUR	BP 1255 Mbour	4102755/SGBS	30/03/20	07/04/20
194	LES JARDINS DU SAHEL	200 000	CHEQUE/P.MBOUR	Résidence <u>Nianing</u> Rte de Joal Mbour	5454489/BOA	30/03/20	07/04/20
195	AIMEX SARL	2 000 000	CHEQUE	72 Rue Paul <u>Holle</u> BP 2758	1043291/SGBS	07/04/20	07/04/20
196	FATIMATA BABA WONE	100 000	CHEQUE	BP4671 Dakar RP	9883168/SGBS	07/04/20	07/04/20
197	STIA /AFRIC AZOTE	5 000 000	CHEQUE/ AIBD	Avenue Félix Eboué Bel Air 33 832 78 80	0202400/BIMAO	02/04/20	07/04/20
198	ASSO.POUR LE TEMOIGNAGE DU BUUR COUMBA <u>ND.DIOUF</u>	2 000 000	ESPECES / TPR FATICK	<u>Diakhao</u> Sine 77 529 06 05	BLOD N° 03	03/04/20	07/04/20
199	MAIRE DE KOUTHAGAYDI TAMBA	1 000 000	ESPECES / TPR TAMBA	Tamba	BLR N°32	31/03/20	07/04/20
200	ETUDES REALISATIONS TECHNIQUES (ERT SA)	5 000 000	CHEQUE / RPM DAKAR	Lot 26, <u>Sodida</u> Dakar	0024324	31/03/20	07/04/20
201	GROUPE BSIC	20 000 000	VIREMENT/BCEAO	Dakar	BA-ADSTK0020-39424	06/04/20	07/04/20
202	MARITIME PECHE SERVICES INTERN.	1 000 000	CHEQUE	MOLE 10/ QUAI DE PECHE DE DAKAR	5070313/SGS	05/04/20	07/04/20
203	SIRALUBE SUJRL	150 000	CHEQUE	BP 21181 Dakar <u>Ponty</u>	3504394/ORABANK	06/04/20	07/04/20
204	ADJA OUMOUYATOU DIALLO	1 000 000	ESPECES	Mermoz Dakar		07/04/20	07/04/20
205	DELVIC SANITATION INIT	5 000 000	VIREMENT		SGBS	06/04/20	07/04/20
206	EVELYNE TALL	1 000 000	VIREMNT		BICIS	06/04/20	07/04/20
207	SAREDECA SARL	10 000 000	CHEQUE	11 <u>Bd Djily</u> MBAYE BP 3643	BIS	07/04/20	07/04/20
208	SOCIETE DABAKH MALICK	1 000 000	CHEQUE	Dahra <u>Djoloff</u> Marché Central	CREDIT AGRICOLE	02/04/20	07/04/20
209	PROGRAMME SENEGALAIS POUR L'ENTREPRENARIAT DESJEUNES	5 000 000	CHEQUE	Dakar	1628169/BICIS	06/04/20	07/04/20
210	HOLDING BAOBAB SA	20 000 000	CHEQUE	Point E Rue I x Rue D	0610126/CBAO	02/04/20	07/04/20
211	OXY SEN SARL	1 500 000	CHEQUE	Km 10 <u>Bld</u> du Centenaire	3623952/ORABANK	06/04/20	07/04/20
212	TRANSPAPS SA	500 000	CHEQUE	Km 5,5 <u>Bld</u> du Centenaire	3333868/ORABANK	03/04/20	07/04/20
213	ETS GALE GOLE	1 000 000	CHEQUE	Pikine ICOTAF N°5363	5790639/BOA	07/04/20	07/04/20
214	ASSOC.SEN.DES PETROLIERMAACK TROLEUM	1 000 000	CHEQUE	<u>Hano</u> Mariste Sénégal	4450017/BOA	18/03/20	08/04/20
215	BUILDING SUCCESSUL BUSINESS SARL	3 000 000	CHEQUE	Sicap Liberté 6 <u>ext</u> Lot 54	1080004/BANQUE AGRICOLE	02/04/20	08/04/20
216	TOUBA OIL SA	25 000 000	CHEQUE	Km 10 <u>Bld</u> du Centenaire	4702095/BANQUE ATLANTIQUE	23/03/20	08/04/20

217	C.R.S.E	5 000 000	CHEQUE	Ex Camp Lat Dior	2305687/BICIS	23/03/20	08/04/20
218	PETROSEN	20 000 000	CHEQUE	Rte Service Géographique de Hano	8670889/DIAMOND	23/03/20	08/04/20
219	TOTAL SENEGAL	10 000 000	CHEQUE		9758488/ECOBANK		08/04/20
220	SERIGNE NIANG	5 000 000	CHEQUE	Entracom Colobane I433	8977851/CREDIT DU SENEGAL	24/03/20	08/04/20
221	TECHNO SOLAIRE SA	1 000 000	CHEQUE	44 Av Malick SY 1e Etage	4587292/SGBS	30/03/20	08/04/20
222	MEM/APPUI INSTITUTIONNEL FDS E	2 217 000	CHEQUE	s/c Mamadou Ndoye DIAGNE BP 4021	9765091/SGBS	02/04/20	08/04/20
223	FORTESA INTERNATIONAL SENEGAL	5 000 000	CHEQUE	Villa n°73 Bis Yoff Dakar	3357210/ORABANK	03/04/20	08/04/20
224	EXCELLEC SAU	50 000 000	CHEQUE	Résidence Diouma Léna 66 Rue Carnot	2721587/CBAO	06/04/20	08/04/20
225	KOUNOUNE POWER	3 000 000	CHEQUE	2 Place de l'indépendance	0259418/CITIBANK	02/04/20	08/04/20
226	TOBENE POWER	5 000 000	CHEQUE	3 Place de l'indépendance	0259446/CITIBANK	02/04/20	08/04/20
227	CNH	658 000	CHEQUE		1546993/BICIS	01/04/20	08/04/20
228	SECRETARIAT PERMANENT A L'ENERGIE	800 000	CHEQUE	7, Bis Rue Jean Mermoz 10e étage	4467819/SGS	02/04/20	08/04/20
229	ADAMA DIALLO	300 000	CHEQUE	Ministère de l'Economie et des Finances	2249870/BHS	01/04/20	08/04/20
230	ENTREPRISE DES TRAVAUX MODERNES/CHEIKH CISSE	5 000 000	CHEQUE	36 Cité Tejijum VDN	0270011/CORIS BANK	02/04/20	08/04/20
231	SUNU KEUR SA	5 000 000	CHEQUE	S 97 hlm Mariste	0101499/CBAO	02/04/20	08/04/20
232	ABDOULAYE DIA OU MAMAN NOUHO	300 000	CHEQUE		9030876/BICIS	30/03/20	08/04/20
233	PNB-SN/ DOMESTIQUE DU SENEGAL "PNB-SN"	1 090 000	CHEQUE	104 Rue Carnot Dakar	600188/BOA	02/04/20	08/04/20
234	LEKELA POWER	5 000 000	CHEQUE	2 Place de l'indépendance	0259247/CITIBANK	27/03/20	08/04/20
235	TEN MERINA NDAKHAR SARL	5 000 000	CHEQUE	Immeuble Rotonde 2e Etagerue Amadou ANDOYE	4895764/SGS	03/04/20	08/04/20
236	SENERGY 2 PROCEED ACCOUNT	5 000 000	CHEQUE	2 Rue de Fatick Point E	0417853/BDK	27/03/20	08/04/20
237	SA ENERGY RESOURCES SENEGAL	5 000 000	CHEQUE	Avenue Félix Eboué Pole Dev Ind.Bloc NR 3 Domaine Portuaire	0207806/BGFI BANK	27/03/20	08/04/20
238	SENELEC	30 000 000	CHEQUE	26 Rue Vincens Dakar	9117912/SGBS	02/04/20	08/04/20
239	SOCIETE AFRICAINE DE RAFFINAGE (SAR)	10 000 000	CHEQUE	15 Bd de la République	0003298/ECOBANK	20/03/20	08/04/20
240	SENELEC	15 000 000	CHEQUE	28 Rue Vincens	9117903/SGBS	23/03/20	08/04/20
241	TRANSP AHMED DJOUMA GAZAL FILS	5 000 000	CHEQUE	Km 9 Bd Centenaire Dakar	1059033/CBAO	20/03/20	08/04/20
242	GIE KEUR KHADIM	2 000 000	CHEQUE	Marché Moussanté Face SONADIS	1901843/BICIS	20/03/20	08/04/20
243	DANIEL HADDAD & FILS SA	10 000 000	CHEQUE	Rue 3 km 3 bly Centenaire	2841425/ORABANK	20/03/20	08/04/20
244	TRANSPORTS AMADOU DIEYE SARL	10 000 000	CHEQUE	BP 385 Thiès	0269101/CBAO	20/03/20	08/04/20
245	KHOURY TRANSPORT	10 000 000	CHEQUE	Quartier Escales Fatick	8747054/CREDIT DU SENEGAL	20/03/20	08/04/20
246	TRANSPORTS IBRAHIMA SAKHO	4 000 000	CHEQUE		2347680/BICIS	20/03/20	08/04/20
247	SENELEC	5 000 000	CHEQUE	28 Rue Vincens	9117908/SGBS	30/03/20	08/04/20
248	SOCIETE AFRICAINE DE RAFFINAGE (SAR)	10 000 000	CHEQUE	15 Bd de la République	0003309/ECOBANK	25/03/20	08/04/20
249	ETABLISSEMENT GALAYE NDIAYE "CIEL OIL" SUARL	1 500 000	CHEQUE		0566284/BICIS	24/03/20	08/04/20
250	W.M.S. OIL SA	2 000 000	CHEQUE	Dakar	0271115/CORIS BANK	24/03/20	08/04/20
251	ELTON SA	5 000 000	CHEQUE	Rond Point Stèle Mermoz	0021164/ECOBANK	24/03/20	08/04/20
252	STAR OIL SA	1 500 000	CHEQUE	Cité Air Afrique Villa n° B47	5953384/BOA	24/03/20	08/04/20
253	SENSTOCK	5 000 000	CHEQUE	Km 18 Route de Rufisque	0057793/CBAO	23/03/20	08/04/20
254	ALIOUNE BADARA SARR	100 000	CHEQUE	Grand Dakar Pile n° 158	8603438/CBAO	08/04/20	08/04/20
255	NDOUCOUMANE CONSTRUCTION SURL	10 000 000	CHEQUE	Travaux Diamaguene TP Kaffrine	0000356/BIS	07/04/20	08/04/20
256	SERIGNE CHEIKH GUEYE	10 000 000	CHEQUE	Pikine Tally Bou Mak Pile 4002	1636419/CBAO	07/04/20	08/04/20
257	IPM DENTAL	500 000	CHEQUE	BP 6808 Dakar Etoile	9866703/ECOBANK	01/04/20	08/04/20
258	L'ICONE / RH SARL	1 000 000	CHEQUE	Rue Marchand x Tolbiac	2450307/SGBS	31/03/20	08/04/20
259	SENEGINDIA-SA	10 000 000	CHEQUE	Sébi Ponty Diamniadio	0000532/BOA	03/04/20	08/04/20
260	GAIEPES	40 000 000	CHEQUE	CBAO Z.I. Casier n°145	0129333/CBAO	07/04/20	08/04/20
261	SENEGINDIA-SA	50 000 000	CHEQUE	Route Sébi Ponty Diamniadio	0831091/BIS	07/04/20	08/04/20
262	SABLUX IMMOBILIER	50 000 000	CHEQUE	Rue PE-29 Point E	5193788/BANQUE ATLANTIQUE	03/04/20	08/04/20
263	MME SODA MALICK SOURANG	100 000	CHEQUE	Dieupeul II Villa n°2195	4987561/SGS	07/04/20	08/04/20
264	DP WOLD DAKAR	200 000 000	CHEQUE	Zone Nord Port Autonome Case n°646 RE	1861666/SGBS	07/04/20	08/04/20
265	AMASA GROUPE SENEGAL	12 000 000	CHEQUE	Sicap Foire Villa 16	0000110/ECOBANK	27/03/20	08/04/20
266	DJAMIL LOGISTIQUE	5 000 000	CHEQUE	Saly Tapée Mbour	0075880/CBAO	31/03/20	08/04/20
267	ASS UNIONS MARAICHIERES DES NIAYES	1 000 000	CHEQUE	10 ème Centre Foret THIES	0313158/BANQUE AGRICOLE	31/03/20	08/04/20
268	DAME KA	8 000 000	CHEQUE	Pile Ass U 02 n°141	0000141/BOA	27/03/20	08/04/20
269	MASSEYE DIONGUE	1 000 000	CHEQUE	3eme C.U Gorom I Rufisque	0782012/CREDIT AGRICOLE	28/03/20	08/04/20
270	SODAGRI	1 000 000	CHEQUE	BP 222 Dakar	5717239/SGS	02/04/20	08/04/20
271	ISMAILA DIAW	100 000	ESPECE/DK PLATEAU	77 640 99 27	E 3763 B 17635	02/04/20	08/04/20

272	BIRAHIM DIOUF/ IMMERSION VR GAMES	500 000	CHEQUE / DK PLATEAU		0000005	03/04/20	08/04/20
273	SOULEYMANE DIAKHATE	200 000	CHEQUE / DK PLATEAU	77 783 34 84	2804496/SGBS	02/04/20	08/04/20
274	ABDOULAYE NDIAYE	5 000	VIREMENT		SICA	07/04/20	08/04/20
275	SOCIETE DES SYSTEMES MEDICAUX	1 000 000	VIREMENT		SICA	07/04/20	08/04/20
276	SODEFITEX	30 000 000	VIREMENT		SICA	07/04/20	08/04/20
277	Monsieur WANE	100 000	VIREMENT		SICA	07/04/20	08/04/20
278	SEYNABOU NDIAYE	1 000 000	VIREMENT		SICA	07/04/20	08/04/20
279	LES MEMBRES DE LA CENTIF	1 000 000	ESPECE / RGT			06/04/20	08/04/20
280	AFRUCAD	500 000	ESPECE / RGT	UCAD / 77 632 51 57		06/06/20	08/04/20
281	A.O.E.T.B.S	500 000	ESPECE / RGT	Cité Millionnaire Grd Yoff Villan 102		06/04/20	08/04/20
282	AISSATOU DIOP	200 000	ESPECE / RGT	11 Bld Djily Mbaye/77 655 45 29		06/06/20	08/04/20
283	GIFUDEV/FACULTE D'EMECINE	500 000	ESPECE / RGT	UCAD		06/04/20	08/04/20
284	HABIBOU KA	1 000 000	ESPECE / RGT	Saint Louis / 77 877 84 55		07/04/20	08/04/20
285	PERSONNEL PUDC	3 030 000	ESPECE / RGT	Immeuble Faalo Rte du Méridien : 78 532 88 26		07/04/20	08/04/20
286	CONSEIL DEPART.KAFFRINE	3 000 000	ESPECE / RGT	Cité Millionnaire Kafrine		07/04/20	08/04/20
287	MOUHAMADOU L THIAM	50 000	ESPECE / RGT	82 Av Lamine GUEYE/77 012 98 75		07/04/20	08/04/20
288	ANDAC MAREME DIAPPALE PRESIDENT	100 000	ESPECE / RGT	77 659 49 28		07/04/20	08/04/20
289	SAPROLAIT	10 000 000	CHEQUE /RGT	39 Av Faidherbe	4362074/SGBS	07/04/20	08/04/20
290	FOUAD HOBALLAH	1 100 000	CHEQUE /RGT	69 Rue Raffanel	0559464/CREDIT INT.	07/04/20	08/04/20
291	PETRODIVE SENEGAL SARL	200 000 000	VIREMENT	Pétrodive Sénégal	SGBS	31/03/20	08/04/20
292	GROUPE ADDOHA SENEGAL	20 000 000	VIREMENT	Cité Emergence Dakar	BCEAO	07/04/20	08/04/20
293	MAMADOU NDIAYE	3 000 000	VIREMENT	CREMPF, Cote d'Ivoire	BCEAO	06/04/20	08/04/20
294	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	100 000 000	CHEQUE TRESOR	BP 202 Dakar / Ponty	0056428/CH TRESOR	07/04/20	08/04/20
295	LES MAMELLES JABOOT	5 000 000	CHEQUE	Casier 147 Zone Industrielle	0157046/CBAO	08/04/20	09/04/20
296	PROMO IMPORT SA	1 000 000	CHEQUE	4 Av Cheikh Anta DIOP	2956325/ORABANK	07/04/20	09/04/20
297	SCI KEUR NICHE	1 000 000	CHEQUE	1 Rue Jules Ferry	8954280/NSIA BANQUE	08/04/20	09/04/20
298	AMADOU KANE/ ANCIEN MINISTRE	1 000 000	CHEQUE	NR 8 Av DES Ambassadeurs Fann Bes	0171796/BGFI Bank	08/04/20	09/04/20
299	AIBD SA	15 000 000	CHEQUE	Bat Administratif Bloc Sud	0416087/BDK	01/04/20	09/04/20
300	EL OUSSEYNI KANE	1 000 000	CHEQUE	Sacré Coeur 3 Villa n 111	6244408/ECOBANK	06/04/20	09/04/20
301	ASSOCIATIONS PROF ENGRAISAU SENEGAL "APESEN"	10 000 000	CHEQUE	Villa 187 Cité CICES Foire	3630169/SGBS	08/04/20	09/04/20
302	SEDAB SARL	20 000 000	CHEQUE	Imm Beau Rivage Km5 Rte de Dakar	1060880/BANQUE AGRICOLE	02/04/20	09/04/20
303	UNION NAT. INTER. DES SEMENCES "UNIS"	10 000 000	CHEQUE	Cité fourgerolles sis Keur Khadim Scat Urb	0799144/CREDIT AGRICOLE	06/04/20	09/04/20
304	SNAAP/CNTS	100 000	CHEQUE	Bopp Rue 08	8890751/DIAMOND	07/04/20	09/04/20
305	UNION NAT DES PECHEURS ARTISANAUX	1 000 000	ESPECES/PGT			08/04/20	09/04/20
306	COMMERCANTS SANDJIRIE ET KERMEL	2 000 000	ESPECES/PGT			08/04/20	09/04/20
307	ABDOULAYE FALL	1 000 000	ESPECES/PGT	Villa n°03 BAMBEY		08/04/20	09/04/20
308	FEDERATION NAT ORG PRIVES STOCKERS DU SENEGAL "FNOPST"	23 300 000	CHEQUE	Rue des Ecoles Léona Kaolack	0415637/B.AGRICOLE	08/04/20	09/04/20
309	UNION NAT DES OPERATEURS PRIVES SEMENCIERS DU SENEGAL "UNAOPSE"	21 300 000	CHEQUE	Darou Nahim Mbacké	0118358/B.AGRICOLE	08/04/20	09/04/20
310	DANEWELL SOLUTIONS SARL	500 000	CHEQUE	Rte de Camberène /22518	3322223/SGBS	06/04/20	09/04/20
311	L S C SAHEL BACHE SARL	420 000	CHEQUE	Rte de Camberène Dakar	2459469/SGBS	24/03/20	09/04/20
312	COMPAGNIE SEN TRANSFOR METAUX	3 000 000	CHEQUE	Rue 6 Zone Industrielle	9460317/ECOBANK	08/04/20	09/04/20
313	DIDIER MARCEL TOURON	200 000	VIREMENT		SGBS	08/04/20	09/04/20
314	KHADIM DIENG	300 000	ESPECE/ P.KEDOUGOU	77 546 30 66		03/04/20	09/04/20
315	COMMISSION SOCIALE DES TRAVAILLEURS SABODOLA GOLD OPERATIONS	5 000 000	ESPECE/ P.KEDOUGOU	SGO/ 77 740 46 58	0007011/CBAO	02/04/20	09/04/20
316	MAGUERITE NADIALINE	10 000	ESPECE/TPR THIES			01/04/20	09/04/20
317	UNION NAT DES RETAITES SANTE ET ACTION SOC.	232 000	ESPECE/TPR THIES	77 164 87 02		07/04/20	09/04/20
318	SENY SYLLA / MAIRE DE MISSIRAH	1 000 000	ESPECE/ TPR TAMBA	Commune de Missirah 77 573 47 51	BLR N° 33	06/04/20	09/04/20

319	CHEZ PAUL DEPOT BOISSON TAMBA COMMUNE	250 000	ESPECE/ TPR TAMBA		BLR N° 34	06/04/20	09/04/20
320	MAIRE DE NETTEBOULOU	1 000 000	ESPECE/ TPR TAMBA	Tamba	BLR N° 38	07/04/20	09/04/20
321	MAIRE DE NETTEBOULOU/ NIVEAU DEPARTEMENTAL	1 000 000	ESPECE/ TPR TAMBA	Tamba	BLR N° 38	07/04/20	09/04/20
322	BOCAR ALY MAIRE DE SINTHIOU	1 000 000	ESPECE/ TPR TAMBA	Tamba	BLR N° 39	07/04/20	09/04/20
323	MAIRE DE KOAR	1 000 000	ESPECE/ TPR TAMBA	Tamba	BLR N°39	07/04/20	09/04/20
324	MAIRE DE GOUMBAYEL	1 000 000	ESPECE/ TPR TAMBA	Tamba	BLR N° 39	07/04/20	09/04/20
325	ALASSANE DIA	250 000	CHEQUE	Ouakam Ext.Lot n° 25	1701574/UBA	30/03/20	09/04/20
326	ABDOU SEYE	100 000	ESPECES/PGT	2 Av Georges Pompidou		09/04/20	09/04/20
327	PARTICIPATION DIVERS AGENTS DE L'ETAT	7 836 300	RET.SOURCE/PGT	Dakar		09/04/20	09/09/20
328	AMADY BADIANE	100 000	CHEQUE	Cité Fougerolle n° 322	0936913/SGBS	09/04/20	09/04/20
329	SOMIVA SENEGAL SA	100 000 000	CHEQUE	Ngor virage rte de l'Aéroport	2273293/CITIBANK	31/03/20	10/04/20
330	SODEVCO-SA	1 000 000	CHEQUE	Dakar	0423899/BICIS	06/04/20	10/04/20
331	ROYAL SENEGAL MINES ET EQUIPEMENTS	2 000 000	CHEQUE	Bandia Mbour	0609627/CREDIT INT.	03/04/20	10/04/20
332	PETOWAL MINING COMPANY SA	30 000 000	CHEQUE	Villa Kandia Almadies zone 9 Dakar	3299453/ORABANK	23/03/20	10/04/20
333	PETOWAL MINING COMPANY SA	100 000 000	CHEQUE	Villa Kandia Almadies zone 9 Dakar	3300077/ORABANK	09/04/20	10/04/20
334	AGEM SENEGAL EXPLORATION	180 000 000	CHEQUE	Almadies Zone 2 lot A I	5991327/BOA	07/04/20	10/04/20
335	SABODALA GOLD OPERATIONS	430 000 000	CHEQUE	Dakar Fann	5598168/SGS	01/04/20	10/04/20
336	SABODALA GOLD OPERATIONS	20 000 000	CHEQUE	Dakar Fann	559165/SGS	27/03/20	10/04/20
337	SABODALA GOLD OPERATIONS	30 000 000	CHEQUE	Dakar Fann	5598157/SGS	19/03/20	10/04/20
338	GECAMINES SA	50 000 000	CHEQUE	Km 3,5 Bd du Centenaire rue 3	2339445/SGBS	02/04/20	10/04/20
339	MANSOUR SY	500 000	CHEQUE	NR 66 sise Biagui Yoff Villa nr I	5724089/ECOBANK	06/04/20	10/04/20
340	GRANDE COTE OPERATION	500 000 000	CHEQUE	26 Rue de Ngor derrière Station SHELL	3310292/SGBS	03/04/20	10/04/20
341	SOCOCIM INDUSTRIES	100 000 000	CHEQUE	Km 33 Ancienne route de Thiès	5895652/SGS	30/03/20	10/04/20
342	DANGOTE CEMENT SENEGAL	10 000 000	CHEQUE	ECOSNDA	4418903/ECOBANK	24/03/20	10/04/20
343	BAOBAB MINING AND CHEMICAL COR	5 000 000	CHEQUE	Lot 50 bis sotrac mermoz	1638058/CBAO	27/03/20	10/04/20
344	SFTP	5 000 000	CHEQUE		5507525/BOA	02/04/20	10/04/20
345	MINEEX SUARL	5 000 000	CHEQUE		2037691/BICIS	06/04/20	10/04/20
346	SENEGAL MINES SA	3 000 000	CHEQUE		BP 22443 Dakar Ponty	25/03/20	10/04/20
347	RANGOLD RESOURCES SENEGAL	500 000 000	CHEQUE		1651434/BICIS	03/04/20	10/04/20
348	SENGOLD COMPANY	1 000 000	CHEQUE	Sacré cœur pyrotechnic I	0295916/CORIS BANK	06/04/20	10/04/20
349	BOYA SAU	1 000 000	CHEQUE	rue F x 2 bis Point E	5087408/BATLANTI QUE	06/04/20	10/04/20
350	IBRAHIMA DIAW	11 000 000	CHEQUE	Sacrée cœur 3 n°9569	3137839/ECOBANK	09/04/20	10/04/20
351	ABD MAREGA/QUINC	5 000 000	CHEQUE	12 carnot x Malick Sy	0078801/CBAO	08/04/20	10/04/20
352	AFARTP	2 000 000	CHEQUE	VDN Immeuble Imothep	8382324/CBAO	06/04/20	10/04/20
353	AMICALES DES CADRES DE L'ARTP	5 000 000	CHEQUE	Résidence Imhotep	9462401/CBAO	06/04/20	10/04/20
354	COOP.MULTIDES AGENTS DE L'ARTP	10 000 000	CHEQUE	VDN BP 14130 Poutavin	0581383/FBNBank	07/04/20	10/04/20
355	ARTP	100 000 000	CHEQUE	Rond point OMVS Im. Thiargane	0319304/BDK	07/04/20	10/04/20
356	AMSA ASSURANCES VIE	100 000 000	CHEQUE	Bp 225 Dakar	9701616/SGBS	06/04/20	10/04/20
357	EQUIPEMENTS ET REALISATIONS SENEGAL	20 000 000	CHEQUE	21 Rue Mohamed 5	0000554/BIS	07/04/20	10/04/20
358	AMSA ASSURANCES	100 000 000	CHEQUE	43 Av Hassan II Dakar	1652652/SGBS	06/04/20	10/04/20
359	UNIVERSITE AMADOU HAMPATEBA	2 000 000	CHEQUE	Rocade Fann Bel Air	5877376/ECOBANK	09/04/20	10/04/20
360	EL HADJ NIEBE MBAYE	150 000	CHEQUE	N°138 Sam Notaire Ouest Guédiawaye	0087853/CBAO	09/04/20	10/04/20
361	ISM ZIGUINCHOR	500 000	VIREMENT	Ziguinchor	BCEAO / ADSTK0020-39980	10/04/20	10/04/20
362	ASSOCIATION DES DEPARTEMENTS DU SENEGAL	3 000 000	ESPECES/TPR ST LOUIS	Saint Louis	BLR N° 01	09/04/20	10/04/20
363	CONSEIL DEPART. ST LOUIS	3 000 000	ESPECES/TPR ST LOUIS	Saint Louis	BLR N° 02	09/04/20	10/04/20
364	BAYAL NIANG	50 000	ESPECES			10/04/20	10/04/20
365	PERSONNEL GESPETROGAZ	1 000 000	ESPECES			10/04/20	10/04/20

mesures dérogatoires au fonctionnement des conseils départementaux, municipaux et de ville ;

- Ordonnance n°007 modifiant la loi n° 2019-17 portant loi de finances pour l'année 2020.

Mesures réglementaires

Décrets

- Décret n°2020-830 du 23 mars 2020, proclame l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire national ;
- Décret 2020-871 du 19 mars 2020 portant modification du Code des marchés publics ;
- Décret n° 2020-875 du 25 mars 2020 portant réaménagement, à titre provisoire, des horaires de travail dans les services administratifs de l'État ;
- Décret n°2020-878 ordonnant la présentation à l'Assemblée nationale du projet de loi habilitant le Président de la République à prendre, par ordonnance, des mesures relevant du domaine de la loi pour faire face à la pandémie de la Covid-19 ;
- Décret n° 2020-884 du 1er avril 2020 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Fonds de Riposte et de Solidarité Contre les Effets de la Covid-19 dénommé « FORCE COVI-19 » ;
- Décret n°2020-925 du 03 avril 2020 prorogeant l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire national ;
- Décret n° 2020-965 du 17 avril 2020 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité de suivi de la mise en œuvre des opérations du « FORCE COVID-19 »,
- Décret n° 2020-966 du 19 avril 2020 portant nomination du président du Comité de suivi de la mise en œuvre des opérations du « FORCE COVID-19 » ;
- Décret n° 2020-977 portant nomination des membres du Comité de suivi de la mise en œuvre des opérations du FORCE COVID-19
- Décret n° 2020-1014 prorogeant l'état d'urgence sur l'étendue du territoire national.

Arrêtés

- Arrêté n° 27/GRD du 19 mars 2020 portant fermeture provisoire de mosquées de Dakar ;
- Arrêté n°008227 du 24 mars 2020 portant interdiction temporaire de circuler ;
- Arrêté ministériel n° 008231 du 25 mars 2020 relatif aux mesures de

restriction dans le secteur des transports terrestres pour la lutte contre la Covid-19 ;

- Arrêté ministériel n° 009137 du 17 avril 2020 prescrivant le port obligatoire de masque de protection dans certains lieux durant l'état d'urgence ;
- Arrêtés préfectoraux n° 00079 du 03 mai 2020 prescrivant provisoirement certaines mesures dans les grandes surfaces et fixant provisoirement les jours et horaires d'ouverture de lieux de commerce ;
- Arrêté n°09789 du 12 mai 2020 modifiant l'arrêté n°008227 du 24 mars 2020 portant interdiction temporaire de circuler ;

Circulaires

Circulaire n°017 du 17 avril 2020 relative au délai de liquidation et de paiement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) suspendue dans le cadre du Code des investissements ;

- Circulaire n°018 du 17 avril 2020 relative à la procédure de traitement des demandes de restitution de TVA ;
- Circulaire n°019 du 17 avril 2020 relative à l'interprétation de l'article 4 du CGI (dons ou numéraires, chèques, virements bancaires ou postaux ou toute autre forme dans les comptes ouverts par l'État) ;
- Circulaire n°019 du 05 mai 2020 relative au gel de lignes de dépenses pour le financement de la lutte contre la Covid-19.

Bibliographie :

Enquête sur la perception des dirigeants des SFD sur l'impact de la pandémie, 2021
Ministère de l'économie, du plan et de la coopération.

Redevabilité active de la gouvernance sanitaire, économique et sociale de la pandémie de la covid19 au Sénégal, Etude d'évaluation de la riposte de l'Etat du Sénégal, Legs Africa 2021

Rapport final des activités du comité de suivi de la mise en œuvre des opérations du fonds de riposte et de solidarité contre les effets de la Covid 19 (Force Covid 19), mars 2021,

Rapport trimestriel d'exécution du budget (Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération) : Situation de l'exécution des fonds de la Force Covid 19 depuis 2020, rapport 2022.

Source : rapport sur la redevabilité du secteur de la Santé , Legs Africa



Analyse des parties prenantes, secteur de la santé au Sénégal, PATH 2018.

" Coronavirus Sénégal : La gestion des cas communautaires laissée aux gouverneurs de région ", sur pressafrik.com, 7 avril 2020.

" Le gouvernement impose le port obligatoire de masques dans certains endroits pendant l'état d'urgence " , sur dakaractu.com, 19 avril 2020.

" Macky Sall prolonge l'état d'urgence jusqu'au 2 juin 2020 " , sur lequotidien.sn, 3 mai 2020.

" Covid-19 au Sénégal : assouplissement des conditions de l'état d'urgence " , sur ouestaf.com.

" Sénégal : la rentrée des classes d'examens n'aura finalement pas lieu " , sur rfi.fr, 2 juin 2020.

" Le gouvernement lève l'interdiction du transport interurbain et réduit la durée du couvre-feu " , [pass. Sn](http://pass.sn) 4 juin 2020